
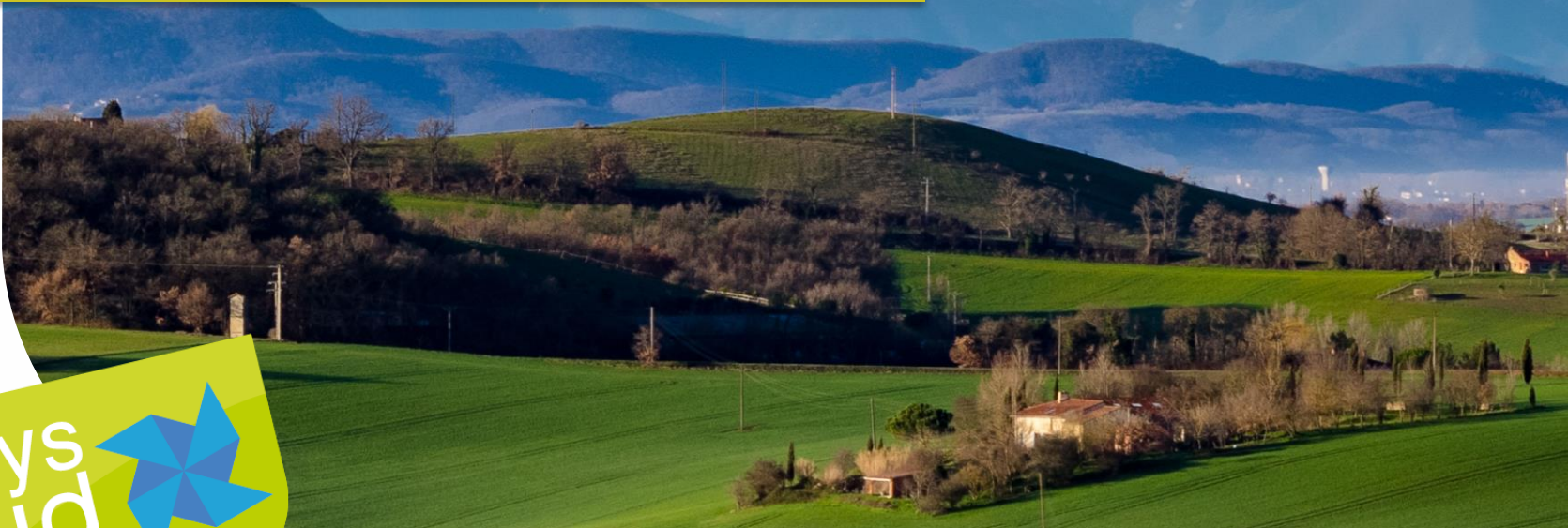


Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le   
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 AVEC PERSPECTIVES 2024

pays  
sud  
TOULOUSAIN



# SOMMAIRE

FONDAMENTAUX

CONVENTIONNEMENTS

CONTRACTUALISATIONS

PLANIFICATIONS

BILAN ET PERSPECTIVES

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levrault



Envoyé en préfecture le 27/02/2024

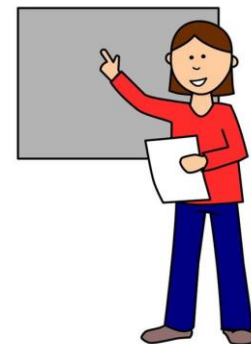
Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levraut

# FONDAMENTAUX



# LE TERRITOIRE

- 3 Communautés de Communes
- 99 Communes
- 100 000 habitants



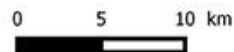
## Légende

limites\_communes

■ CC Coeur de Garonne

■ CC du Volvestre

■ CC du Bassin Auterivain



**PETRUS PAYS SUD TOULOUSAIN**



Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levraut

# LE PETR

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



**RÔLE : ANIMATION** du territoire visant à **orienter, favoriser et soutenir son aménagement harmonieux** et son **développement soutenable**, notamment à travers l'élaboration et l'implémentation d'une **STRATEGIE PARTAGEE**.

En ce sens, il  **fédère, concerte, mutualise, coordonne et accompagne les dynamiques** de ses Communautés de Communes membres, et à travers elles, les Communes qui composent le territoire.


Il n'est **pas une collectivité locale**, mais un **Etablissement Public de Coopération Locale** (non Intercommunale), sous forme de syndicat mixte.

Ses activités portent sur des **thématiques établies, définies et encadrées par ses membres** : il est un **OUTIL D'AIDE A LA REFLEXION, A LA DECISION ET A L'ACTION**, à leur service **EXCLUSIF**, via une **ingénierie à la fois financière et humaine**.



# OBJECTIF DU PETR



Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le   
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

**Précisément, les Communautés de Communes assignent et confient au PETR des **missions** et des **tâches** sur des domaines de leur compétence pour lesquels leurs actions isolées les unes des autres, soit sont impossibles (dispositifs ciblés sur les PETR, problématique des compétences partagées...), soit sont d'une portée et d'une efficacité moindres (pertinence du territoire, mise en commun de moyens...), soit sont plus onéreuses (économies d'échelle). **C'est l'application stricto sensu du principe de subsidiarité à l'échelle supra-communautaire.****

**L'efficience** est donc le mot d'ordre des Communautés de Communes à l'endroit du PETR du Pays Sud-Toulousain, qui doit faire pour elles, par elles et avec elles dans les cas où il apporte une plus-value certaine et reconnue.



# COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levrault

- **Projet de Territoire, partenariats et contractualisations** pour le compte et en partenariat avec les Communautés de Communes
- **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** : élaboration, modification et révision
- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** : élaboration, modification et suivi
- **Contrat Local de Santé (CLS)** : élaboration, modification et suivi

# MISSIONS ASSIGNÉES

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



## INGENIERIE FINANCIERE ET TECHNIQUE AU SERVICE DES COLLECTIVITES ET AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Contrat Local de Santé (CLS)
- Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) avec l'Etat
- 
- Contrat Territorial Occitanie (CTO) avec la Région
- Programmes européens : LEADER/FEADER et Approche Territoriale Intégrée – ATI/FEDER
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Stratégie culturelle





# LES ÉLUS



Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



Les Communautés de Communes ont désigné en leur sein 42 délégués, appelés à siéger en **Conseil syndical**, instance délibérative du PETR, et à désigner une douzaine d'entre eux pour siéger au **Bureau syndical**, instance exécutive du PETR composée comme suit :



- **Gérard ROUJAS / CCV : Président**
- **René AZEMA / CCBA : VP aux Finances**
- **Paul-Marie BLANC / CCCG : VP au Projet de Territoire**
- **Gérard CAPBLANQUET / CCCG : VP au SCoT**
- **Max CAZARRE / CCV : VP aux EnR**
- **Nadia ESTANG : CCBA : VP aux Mobilités**
- **Sylvie GERARD / CCCG : VP au CLS**
- **Loïc GOJARD / CCCG : VP à la Culture**
- **Patrick LEFEBVRE / CCV : VP à l'ADS**
- **Anne-Marie NAYA / CCV : VP au CoDev**
- **Jean-Louis REMY / CCBA : VP au GRO**
- **Michel ZDAN / CCBA : VP aux contractualisations**



# LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



La Conférence des Maires est **une des instances officielles du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural / PETR, imposée par la loi NOTRe** dans l'objectif de bien informer, sensibiliser et mobiliser les Maires des Communes du territoire sur l'activité de la structure, en termes de bilan de l'année écoulée et de perspectives pour l'année à venir, en amont du Débat d'Orientation Budgétaire que sa réunion doit ainsi préparer.

En Pays Sud-Toulousain, elle s'est réunie le **13 décembre 2023 à Carbonne**. Y était représentée **une trentaine de Communes, soit le 1/3 des 99 parties prenantes**, proportion tout à fait correcte au regard des sessions précédentes et des homologues non seulement de PETR voisins mais aussi des Communautés de Communes elles-mêmes. Une satisfaction d'autant plus grande que les participants se sont montrés intéressés et concentrés, pour finalement **donner quitus au Bureau et aux techniciens sur la base de la (longue) présentation des actions menées et projetées**.



# LA STRATEGIE



Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



OBJECTIF : un **territoire résilient** (face aux défis actuels et futurs), **dynamique** (développement endogène), **équilibré** (dans ses composantes), **rayonnant** (par delà ses frontières) **et attractif** (pour les populations et acteurs), plaçant le « **bien-vivre ensemble** » au cœur de son projet et où ses **caractéristiques rurales** sont capitalisées en ce sens.



DECLINAISONS :

**Chapitre 1. TENDRE VERS UNE ECONOMIE RESPONSABLE ET DECARBONNEE**

**Chapitre 2. UN TERRITOIRE PERFORMANT EN TERMES DE SERVICES À LA POPULATION**

**Chapitre 3. POUR UNE MOBILITE DIFFERENTE, ECOLOGIQUE ET PRATIQUE**

**Chapitre 4. VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, HUMAIN ET BÂTI DU TERRITOIRE**



# MOYENS HUMAINS

31/12/23 : **27 agents in situ**

(+ **1 arrêt longue maladie** + 1 en détachement)

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Besier  
Levrault

- 12 statutaires dont un stagiaire

- 15 contractuels publics dont 1 à 90%, 2 à 80% et 1 mi-temps

Une masse salariale chargée proche de **1,5M€** (60% du budget total) pour 2023 réalisée à **81.40%**.

- Éléments **endogènes**:

- Glissement Vieillessement Technicité (*avancement de grade*)

- Revalorisation des petites rémunérations (*ADS essentiellement*)

- Éléments **exogènes**:

- Glissement Vieillessement Technicité (*avancement d'échelon*)

- Relèvement de l'indice minimum de traitement

- Revalorisation des agents de catégorie B

- Relèvement à 75% de la participation employeur aux titres de transport

- + **1.5%** valeur du point d'indice

- Prolongation pour 2023 de la Garantie Individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)



# MOYENS FINANCIERS

En 2023:

- 63.81% des prévisions budgétaires en dépenses de fonctionnement sont réalisées.
- 38.34% des prévisions budgétaires en dépenses d'investissement sont réalisées


**La revalorisation de la valeur du point, le relèvement de l'indice minimum et la revalorisation des agents de catégorie B** engendrent un coût d'environ **+ 18 000€** pour 2023 sur 6 mois (+11 000€ en 2022 sur 6 mois (revalorisation point d'indice)).

Les dépenses pour l'énergie (charges locatives) réalisées sur le budget 2023 sont de 18 000€, soit environ **+ 56%** par rapport au budget 2022.

La capacité de couverture au 31/12/2023 est de 576 658.84€ (soit 5 mois de fonctionnement)

Un budget 2023 d'environ 2,7 M€

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



- 200 000€ en Investissement

- 2.5 M€ en Fonctionnement



En 2023, 94.48% des prévisions budgétaires en **recettes** sont réalisées

Les recettes sont abondées par:

- **ADEME** sur la mission Energie-Climat pour ingénierie et actions
- **ARS Occitanie** sur le Contrat Local de Santé (30 000€)
- **3 Communautés de Communes** à hauteur de:
  - 3.18€/habitant dont 0,53€ pour l'ADS
  - 10 000€ chacune pour le PCAET + 5 000€ sur le conseil aux collectivités
  - 10 000€ chacune pour le CLS
  - 3 333€ chacune pour le DAAC-L du SCoT
- **Communes** adhérentes au service ADS : adhésion + tarification (l'évaluation du nombre d'Actes Pondérés pour 2023 montre une constante dans les chiffres depuis 2022)
- **Département** : 50 000€ pour le SCoT
- **Région Occitanie** : 50 000€ pour l'animation territoriale
- **Etat** : 15 000€ de Fonds Vert pour l'ingénierie liée au CRTE / à la transition écologique
- **LEADER**: ingénierie et financement des actions entre 48% et 60%

## Résultats définitifs de l'exécution budgétaire 2023

	Recettes 2023	Dépenses 2023		Résultats 2023	Reports 2022	Résultat clôture
Investissement	123 954.25€	77 559.48€		46 394.77€	131 205.98€	177 600.75€
Fonctionnement	1 525 347.99€	1 578 818.45€		-53 470.46€	812 819.87€	759 349.41.€
<b>Total</b>	<b>1 649 302.24€</b>	<b>1 656 377.93€</b>		<b>-7 075.69€</b>	<b>944 025.85€</b>	<b>936 950.16€</b>
				<i>Dont</i>	<i>Rattachements</i>	<i>350 029.41 €</i>
					<i>Dont ADS</i>	<i>131 377.97€</i>

### Dont ADS

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	648 079.66 €	647 825.67 €
	Section d'investissement	12 106.36 €	13 348.99 €
		<b>660 186.02 €</b>	<b>661 174.66 €</b>

### Incluant

		Déficit	Excédent
Report de l'exercice N-1	Section de fonctionnement		49 620.00 €
	Section d'investissement		1 897.84 €
		<b>0.00 €</b>	<b>51 517.84 €</b>

# UN PLUS : LE CODEV



Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



Obligation légale pour les EPCI, le Conseil de Développement / CoDev du Pays Sud Toulousain est **le PENDANT CITOYEN du PETR.**

Il n'a pas vocation à représenter la population, mais à **permettre à tout habitant et acteur du territoire de s'impliquer aux côtés des élus** dans leurs efforts pour en améliorer le présent et en préparer le futur.

Parmi les plus dynamiques en Occitanie, il se compose d'une trentaine de membres, bien répartis en termes à la fois géographiques et socio-économiques, qui forment des **GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES en lien avec les missions du PETR, pour émettre AVIS et SUGGESTIONS aux élus, en plus de mettre en œuvre des projets spécifiques à destination du GRAND PUBLIC.**





## DECLARATION DE SON PRESIDENT EN CONFERENCE DES MAIRES LE 13 DECEMBRE 2023

*« Le CoDev est un organe essentiel de la démocratie participative, qui a été voulu par le législateur dans une société où les rapports entre les élus et les citoyens sont de plus en plus tendus ou totalement inexistantes. Mais ici, de par la volonté du Président ROUJAS et du Conseil Syndical du PST, nous avons pu dépasser largement les prescriptions règlementaires liées à la mise en place des CoDev, en étant étroitement associés aux réunions et séances de travail du Schéma de Cohérence Territoriale / SCoT et du Plan Climat Air Energie Territorial / PCAET au même titre que les élus. Cela nous a permis d'avoir le même niveau d'information des élus et ainsi de pouvoir émettre quelques avis.*

*Alors, merci pour votre confiance... D'autant plus que peu de PETR ou d'EPCI ont décidé une telle ouverture, c'est peut-être ce qui explique qu'à mi-mandat, nous sommes le seul CoDev de la Haute Garonne à être capable d'émettre une série de propositions concrètes, tel que nous l'avons fait dans notre contribution sur le Projet d'Aménagement Stratégique / PAS du SCoT.*

*Dans une période où :*

*les individus se sont laissés décrochés de la vie publique, de l'intérêt collectif, et de ce fait, se sentent souvent abandonnés, peu ou mal informés, peu concernés par ce que font les élus ;*

*les moyens d'expression semblent se limiter à des actions violentes, comme si c'était la seule façon d'exprimer un désaccord ;*

*Il nous semble que le CoDev se trouve être ce lieu d'échanges privilégié, à même de pouvoir contribuer à améliorer notre fonctionnement démocratique. Notamment en donnant la parole à une majorité silencieuse ou pas, à celle qui n'est pas forcément dans la rue, mais qui a des opinions, des envies, des incompréhensions, des compétences, par rapport à ce que vous pouvez proposer et décider.*

*Je voudrais ici rassurer les élus que vous êtes, nous ne sommes pas un lieu de contestation ni un tremplin politique ; nous sommes un lieu d'expression où tout citoyen peut venir travailler sur un sujet lié aux compétences du PETR et émettre un avis argumenté, de façon à ce que nos interlocuteurs que vous êtes, puissent éventuellement s'en saisir.*

*Mais au-delà de ce rôle ascendant, nous avons aussi un rôle descendant qui lui est d'ordre pédagogique et que l'on doit mener avec vous et ensemble. Informer et expliquer vos décisions, faire comprendre et partager le fait qu'il y a une réelle différence entre le territoire rêvé et le territoire vécu ou*

*subi.*

# UN PLUS : LE CODEV

2023

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levrault

*La gouvernance d'un territoire est complexe et mal comprise, même par tout citoyen curieux de connaître : qui fait quoi et à quoi ça sert... Beaucoup trop pensent que ce qui se met en place est pour satisfaire l'ego des élus, sans percevoir qu'en fait, ils en sont les bénéficiaires ou au moins les destinataires, voire les utilisateurs, mais parfois aussi les victimes, et donc qu'ils sont concernés et ne peuvent rester de simples consommateurs de services, alors même que l'on leur permet au travers du CoDev de devenir co-acteurs de leur propre destin. Nous sommes en train de vivre un virage sociétal qui pourrait s'avérer douloureux, voire violent si incompris et non accepté. Alors, si nous voulons réussir à accompagner ce changement de paradigme (pour reprendre ce terme si souvent employé et pas forcément compris ni rassurant), donc si nous voulons réussir ce virage, je vais reprendre un mot de Carole DELGA : nous devons « agir en Pack ». Tous ces défis qui nous attendent, appellent à un travail de collaboration entre les élus, les citoyens, les acteurs de ce territoire. C'est l'affaire de tous, vous n'y arriverez pas tous seuls, et ce combat-là, nous voulons bien tenter d'y participer activement.*

*Nous sommes donc à mi-mandat, période toujours critique, notamment pour des bénévoles qui peuvent au bout de ces 3 années, connaître un peu de lassitude. L'équipe a donc besoin de se renouveler, de se renforcer, et là, nous avons besoin de vous pour :  
Accroître la visibilité et l'attractivité du CoDev auprès du grand public, de notre programme pour les 3 ans à venir : SCoT, PCAET, santé, services, alimentation, patrimoine... toute action faisant la promotion du territoire ;*

*Renforcer le lien aux élus du PETR ;*

*Recruter une dizaine de personnes et revenir à 40 ;*

*Communiquer sur notre contribution sur le PAS, qui va prendre la forme d'un petit livret de format B5 que nous allons envoyer à chaque Commune et à quelques partenaires autres ;*

*Faire passer dans vos bulletins ou autres moyens d'information quelques articles que l'on va vous envoyer et exposer des affiches de présentation du CoDev.*

*Merci de votre écoute, en espérant :*

*Que cela va vous permettre de mieux connaître le CoDev,*

*Vous avoir convaincu sur l'utilité de notre rôle qui est important pour le devenir et l'équilibre de ce territoire, et que démocratie représentative et démocratie participative peuvent parfaitement se compléter et permettre ainsi de renouer la confiance entre les citoyens et l'exercice du pouvoir*

*En restant à votre disposition pour toute réunion, concertation, manifestation où nous pourrions parler du CoDev. »*

# UN PLUS : LE CODEV

2023

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levrault

## EN RESUME

Implication majeure dans la procédure de révision du SCoT :

- Participation (préparation et organisation incluses en certains cas) à la démarche de concertation du grand public comme des collectivités et des partenaires (en particulier les premières Assises de Territoire) ;
- Avis remarquable sur le Projet d'Aménagement Stratégique / PAS que le Bureau a ainsi décidé d'annexer tel quel au futur SCoT, en plus d'en intégrer les suggestions autant que faire se peut.

Présence active en certaines instances du PETR, en particulier concernant le PCAET (CoPil pour bilan à mi-parcours).

# UN PLUS : LE CODEV

2024

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levrault

## LES GRANDES LIGNES

Suite à une réunion de concertation le 2 décembre 2023, 3 axes de travail pour l'année à venir :

- Accroître la visibilité et l'attractivité du CoDev auprès du grand public,
- Mener des actions thématiques en connexion et coordination avec le PETR,
- Renforcer le lien aux élus du PETR.

Plusieurs pistes sont à l'étude pour arrêter une feuille de route précise et concrète visant à étayer et déployer le rôle du CoDev pour la promotion du territoire (identité), la sensibilisation aux enjeux locaux (acculturation), la vulgarisation des démarches du PETR (défis à relever ensemble), la coopération entre acteurs (y compris à l'international)...

Sur l'égide de la Direction, **montée en puissance de la cellule dédiée**, composée des responsables de services et des agents intéressés, **pour élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication de la structure**, en coordination transversale : réunions à minima mensuelles. À noter aussi :

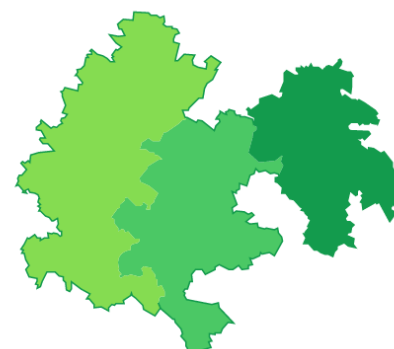
- Une impérative concertation avec le CoDev dont une des priorités portent sur la promotion du Pays Sud-Toulousain
- un engagement réciproque du PETR et des Communautés de Communes à relayer les informations de l'un et des autres (cf Convention d'Objectifs et de Moyens).

Site Internet [www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr) : restructuration pour simplification et clarification avec un nouveau menu correspondant aux missions et une arborescence à la fois plus logique et pratique.



Le Pays Sud Toulousain est forgé par 3 Communautés de Communes (Bassin Auterivain, Cœur de Garonne et Volvestre), qui recourent 99 Communes et comptent pas loin de 100 000 âmes, ce qui en fait un des plus importants de France. D'autant plus important qu'il assume de nombreuses missions que lui ont confiées ses Communautés de Communes et Communes membres, et pour lesquelles s'affairent des élus désignés tout spécialement, à la tête d'une trentaine d'agents, tous au service de ces collectivités et de leurs habitants.

[Lire l'édito...](#)



**Réseaux sociaux : délaissement progressif du compte Instagram**, dont le support est **peu adapté à une communication institutionnelle** et dont l'exploitation basique est chronophage sans être profitable ; **proposition (non encore aboutie) au CoDev de le récupérer et l'animer** comme outil numérique propre et susceptible de toucher le grand public via un usage plus approprié, **en mode citoyen**. **Recherche parallèle d'une optimisation du compte LinkedIn à des fins professionnelles** (offres d'emploi notamment), **et du compte Facebook en relai des articles du site Internet du Pays Sud-Toulousain** portant exclusivement sur les actions du PETR, exceptionnellement sur les actualités spéciales de ses collectivités et partenaires, en lien direct avec ses propres activités.

**Infolettre : diffusion mensuelle** (sauf août) à plus de **3000 contacts** (dont les collectivités du territoire et leurs élus) desdits articles, avec renvoi au site Internet pour leur lecture intégrale. **61 produits en 2023** (hors offres d'emplois et de stages), soit en moyenne une demi-douzaine par infolettre. Plusieurs sont repris en tout ou partie par la presse, notamment la Petite République (cf ci-après).



<p>CITOYENNETÉ</p>	<p>ENERGIE-CLIMAT</p>	<p>CULTURE</p>	<p>QUALITE ENERGIE HABITAT LE LNERPM - 23 NOVEMBRE ALTERNIVE - 5 DECEMBRE Renouvons ensemble votre logement REALISABLE</p>
<p>Le Conseil de Développement en bon état de marche</p>	<p>Les énergies renouvelables s'accroissent sur le territoire</p>	<p>Éducation Artistique et Culturelle en Pays Sud-Toulousain : Appel à...</p>	<p>Les prochaines Journées Energie Habitat du Pays Sud Toulousain</p>
<p>CULTURE</p>	<p>MOBILITE</p>	<p>CONTRAT LOCAL DE SANTE</p>	<p>CULTURE</p>
<p>"Rêver un lieu" : expositions et temps festif</p>	<p>Un baptême d'autostop réussi avec France Service</p>	<p>Retour sur les Semaines d'Information sur la Santé Mentale 2023</p>	<p>Relance des échanges transfrontaliers</p>

Le principal fait marquant de l'année 2023 en matière de communication du PETR porte sur la conception d'une vidéo de présentation multithématiques (abord non touristique) du territoire du Pays Sud-Toulousain, en collaboration avec la société AGITEO.

D'une durée de 4 minutes et 30 secondes, qui défilent à toute allure via à un rythme soutenu, mais qui ne sèment pas pour autant le spectateur grâce à des séquences lisibles, le film est présenté en page d'accueil du site Internet, relayé sur toutes les infolettres, diffusé à l'occasion de réunions et proposé aux cinémas du territoire en préalable de leurs séances (en cours et à poursuivre, notamment par l'intermédiaire du CoDev qui devrait accroître son exploitation, notamment dans le cadre de conférences-débats).

## ZOOM SUR...

### Découvrez le Pays Sud Toulousain en 4 minutes 30 !

Imaginé par son équipe et réalisé par l'agence de communication AGITEO, le Pays Sud Toulousain a le plaisir et l'honneur de proposer une vidéo de présentation de son territoire, une première depuis la création de la structure !

Prêts à en prendre plein les yeux (magnifiques images variées), et les oreilles (belles musiques dynamiques) ? Alors, c'est parti !

EN SAVOIR 



**Presse** : invitation de la presse locale, en particulier la Petite République et la Dépêche du Midi, aux événements majeurs organisés par le PETR (exemple des Assises du Territoire du 9 décembre), et diffusion de communiqués. **Les retombées ne sont toujours pas à la hauteur des ambitions et des besoins**, car le relai est plutôt rare, malgré une convention financière spécifique avec la Petite République et des sollicitations répétées pour être identifié, entendu et satisfait (rencontres physiques avec le Président et le Directeur, notamment des responsables des deux organes de presse suscités).

**Radio** : convention financière là-aussi spécifique avec Radio Galaxie, une des rares en France à s'identifier à un Pays et à le promouvoir. Ce partenaire fidèle et précieux consacre ainsi une **chronique mensuelle d'une demi-heure** au PETR et diffuse ses actualités par ailleurs (événements...), la plupart du temps du Service Energie-Climat, notamment le Guichet Renov'Occitanie, mais de plus en plus des autres services tels le SCoT ou le CLS. **Il intervient par ailleurs lors de quelques réunions à grands enjeux**, comme les Assises de territoire, à la fois pour les coanimer, les enregistrer et les multi-diffuser.



The screenshot shows the website for 'INFO ÉNERGIE Avec le Pays du Sud Toulousain'. At the top, there is a navigation bar with links for ACCUEIL, INVITÉS, NOUV, ÉMISSIONS, ANNONCÉZ, LA RADIO, and a search icon. Below the navigation bar, there is a main heading 'INFO ÉNERGIE Avec le Pays du Sud Toulousain' and a sub-heading 'ENVIRONNEMENT'. A logo for 'pays sud TOULOUSAIN' is visible. Below the heading, there is a section for 'Prochaines émissions "Environnement"' with a list of programs: 'Tri Sélectif' (Lundi, 17:15 - 18:00), 'Infos Energie' (Lundi, 17:15 - 18:00), 'Coeur de Garonne' (Lundi, 17:15 - 18:00), and 'Diffusions' (1er samedi du mois - 14h15, 2e jeudi du mois - 09h30, 3e lundi du mois - 17h15, 4e mercredi du mois - 8h15).

## Pays Sud Toulousain : Un laboratoire d'idées pour l'avenir de ses habitants

ACCUEIL • TOUTE D'ACTUALITÉ • PAYS SUD TOULOUSAIN : UN LABORATOIRE D'IDÉES POUR L'AVENIR DE SES HABITANTS  
17 mars 2023 | Yannick Foucaud | Aucun commentaire  
À la une, CC Volvestre, Carbone, CC Bassin Austerlavin Haut-Garonnais, CC Coeur de Garonne, Toute l'actualité





# COMMUNICATION

2024

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levrault

Site Internet [www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr) : refonte obligatoire au titre d'une bascule impérative vers un nouveau logiciel de structuration et de gestion (Wordpress, en remplacement de Drupal) ; occasion d'en améliorer l'ergonomie et l'exploitation (y compris pour des usages de transmission de documents lourds en mode sécurisé, dans le respect du RGPD).

Réseaux sociaux : efforts pour exploiter toujours plus et toujours mieux (publications ciblées...).

Infolettre : poursuite et si possible montée en puissance (campagnes d'abonnement...).

Presse : invitations et diffusions répétées et appuyées vis-à-vis de la presse locale.

Radio : continuité, avec tentative d'élargissement (100/100, France Bleue...).

Télévision : sollicitations à renouveler (France 3 Occitanie surtout).

Autres : côté élu, le PETR se déplace et se déplacera toujours plus sur le terrain, à leur rencontre, à leur écoute et à leur service, dans le cadre notamment de deux tournées territoriales, une à vocation générale et contractuelle (ingénierie technique et financière du PETR), l'autre concernant la planification territoriale à travers le SCoT et l'ADS. À noter aussi une multiplication des interventions dans les instances communautaires et municipales.

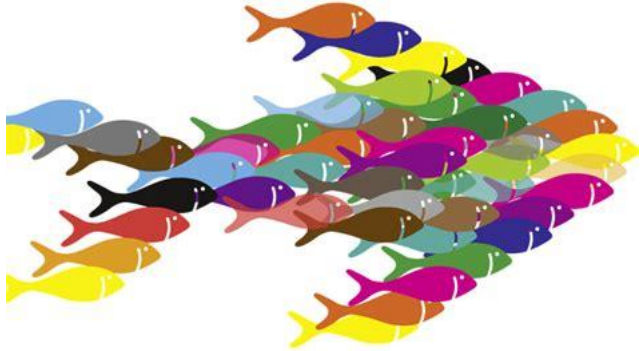
Côté partenaires techniques et financiers, poursuite et intensification du relationnel et du réseautage, en vue de déployer les missions / actions du PETR et d'accroître le rayonnement du Pays.




Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



# CONVENTIONNEMENTS





Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
 Reçu en préfecture le 27/02/2024  
 Publié le   
 ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



## ■ Conventonnement pour l'Application Droit des Sols / ADS

entre le PETR et 80 Communes  
 (dont 2 extérieures au Pays)



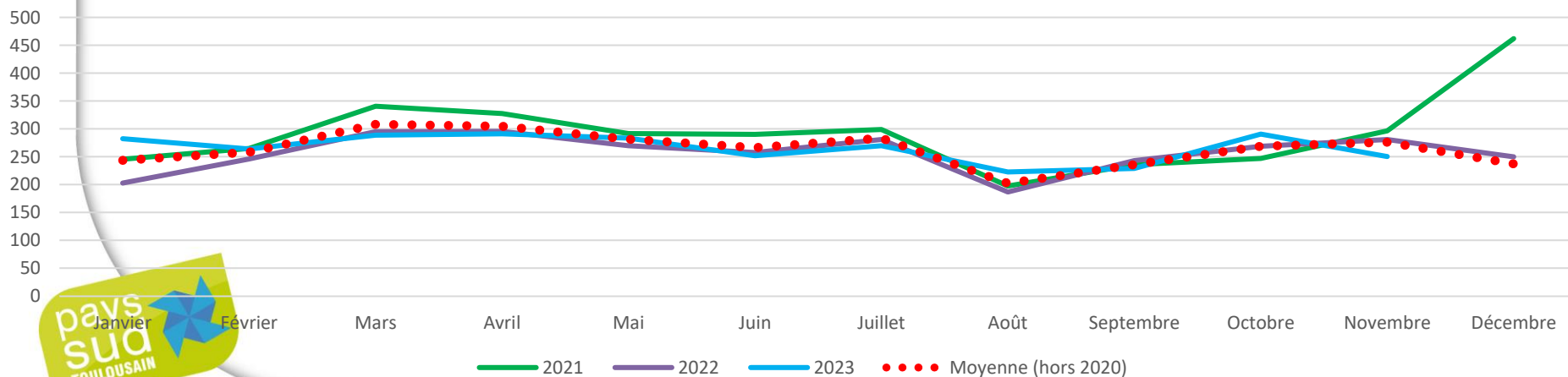
*Au 31/12/23, 13 agents / 13 ETP dont 12 titulaires-stagiaires et 1 contractuelle : 1 Directrice de l'Urbanisme / titulaire + 1 Adjoint responsable de secteur / titulaire + 1 Responsable de secteur / titulaire + 5 instructeurs / titulaires et stagiaires + 1 accueil / pré-instruction - titulaire, 1 primo-instruction / formation - contractuelle + 1 en détachement et 1 en congé de longue durée)*



## ACTIVITE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

- Une relative stabilité du nombre d'autorisations à traiter :
  - 2022 : 3722 dossiers
  - 2023 : 4334 dossiers (3193 équivalents permis de construire)

Evolution mensuelle du nombre d'équivalents permis de construire



## ACTIVITE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

2023

- Mise en œuvre de la sectorisation Nord-Sud avec répartition des Communes entre instructeurs sous la houlette de leur responsable respectif : mise à mal par des difficultés internes au service
- Départ de 3 instructeurs, impossibles à remplacer au pied levé par des agents opérationnels (pénurie de candidats intéressants et intéressés) : création et pourvoi d'un poste de primo-instruction (à la fois formation, accueil et début d'instruction) + recrutement temporaire d'un prestataire extérieur pour écrêter

## ACTIVITE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

2024

- **Recrutements en cours pour renforcer et assurer le service (sans plus de prestation externe):** embauche début 2024 de deux agents à former rapidement sur l'instruction
- **Réorganisation du service:** création de 2 coordinations (technique/financière et juridique/RH), reposant sur les responsables de secteur + refonte du mode et des outils de fonctionnement pour simplification et clarification, gain de temps et d'énergie, optimum et efficience

## CONVENTION ADS ENTRE LES COMMUNES ET LE PETR

2023

Application de la convention conclue en 2022 (reconduction tacite),  
précisant :

- **le rôle de chaque partie** : répartition des demandes et des tâches,
- **les modalités financières** : tarification à l'acte pondéré à la base de 153€ l'acte / 183€ pour les Communes extérieures au Pays, augmentée automatiquement de 2 à 3% chaque année = 157,59€ et 188,49€ en 2023 (+3% à l'aune de l'inflation).

S'y ajoute une cotisation annuelle des Communes adhérentes de 1 € / habitant

## CONVENTION ADS ENTRE LES COMMUNES ET LE PETR

2024

Actualisation de la convention 2022 à discuter dans le cadre d'une nouvelle tournée territoriale :

- **rôle de chaque partie** : répartition des dossiers et des tâches, procédures et délais, dématérialisation...
- **modalités financières** : intégration de la cotisation annuelle avec augmentation automatique 3% chaque année + révision de la pondération + tarification de l'accompagnement ponctuel du PETR (exemple des recours)...





# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

## AXE 1 : ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS

### ❖ Thématique Accès aux droits

2023

- ✓ Réalisation d'un guide des ressources pour les personnes âgées sur Cœur de Garonne
  - En partenariat avec la Communauté de Communes, la Maison Des Solidarités et le Dispositif d'Appui à la Coordination
  - Ce guide a été relayé à l'ensemble des Mairies ainsi que les professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social du territoire
- ✓ Mise en place d'une **action de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles (y compris PETR en interne)** → Campagne d'affichage + formation sur les violences sexistes et sexuelles en milieu professionnel
- ✓ Réflexion sur la programmation d'actions sur la **thématique LGBT+**, en collaboration avec la mission Culture
  - Objectif : proposer une programmation culturelle en lien avec la thématique LGBT+ en y associant un volet santé (informer, conseiller, soutenir et accompagner). Ce projet vise la déstigmatisation des identités sexuelles non cis-hétéronormatives.



Réalisation d'un **guide des ressources** pour les personnes âgées sur le **Bassin Auterivain**

2024





# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

## AXE 1 : ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS

### ❖ Thématique Accès aux soins

2023

- ✓ Appui pour la **création de la CPTS Volvestre-Cœur de Garonne**  
→ dans la réalisation du diagnostic territorial et dans l'écriture de la lettre d'intention pour la candidature



- ✓ **Accompagnement des collectivités** dans leur projet de soutien à l'installation de professionnels de santé  
→ Miremont, Marignac-Lasclares, Ste Foy de P., Peyssies, Montesquieu-Volvestre

2024

Accompagnement de la création d'un **centre de soins spécialisés pour la réadaptation des maladies respiratoires chroniques et l'évaluation des troubles du sommeil** – Auterive  
Renforcement du **partenariat avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)** pour mener des actions communes en matière d'attractivité médicale





# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



## AXE 2 : VIEILLISSEMENT ET HANDICAP

### ❖ Thématique Vieillesse

2023

- ✓ Mise en œuvre d'actions de prévention en faveur des séniors, avec la Mutualité Française Occitanie
  - Dormir en toute sérénité (Rieux + Lherm)
  - Equilibre et vous (Auterive)
  - Séniors, agir contre le mal de dos (Cazères)
- ✓ Aide à la création d'un Centre de Ressources Territorial, porté par le SIVOM des plaines et côtes du Volvestre
  - Dispositif visant à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées
  - Déploiement effectif à venir
- ✓ Accompagnement de l'EHPAD de Rieumes pour faciliter le projet de soins et de vie des résidents en conventionnant avec des structures spécialisées : CH Marchant (psychiatrie), clinique de Seysses (psychiatrie), hôpital Garonne (gériatrie et pôle Alzheimer)



2024

Déploiement du programme D-marche visant à promouvoir la marche dans le quotidien

Déploiement d'actions en activité physique adaptée en partenariat avec l'Association Siel bleu





# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



## AXE 2 : VIEILLISSEMENT ET HANDICAP

### ❖ Thématique Handicap

- ✓ Organisation d'une session de formation sur **l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire**, à destination des professionnels des accueils de loisirs

2024

Face à l'intérêt suscité par la première session, une nouvelle session est programmée en mars 2024



### ❖ Thématique Aidants

- ✓ Mise en place d'une **permanence de l'Accueil de jour itinérant du Volvestre**, porté par l'EHPAD de Carbonne dans les locaux de l'EHPAD de Rieumes



2024

Mise en place d'un **dispositif porté par l'Association des Jeunes Handicapés**, à destination des aidants de personnes âgées et/ou en situation de handicap  
Accompagnement de la CCCG dans la réflexion et mise en œuvre d'une **solution de répit** à destination des aidants



2023

pays  
sud  
TOULOUSAIN





# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



## AXE 3 : SANTE MENTALE ET ADDICTIONS

2023

### ❖ Thématique Santé mentale

- ✓ Déploiement de nombreux événements dans le cadre des **Semaines d'Information sur la Santé Mentale** :  
→ Projections-débats, spectacle, formations, concert, conférences, ateliers, stands d'information...

*Une action a été coordonnée et proposée en lien avec la mission Culture du Pays : conférence « La santé mentale au prisme des séries TV » au lycée de Cazères par une enseignante-chercheuse de l'Université de Montpellier. Un échange est prévu avec l'équipe du lycée pour déterminer la suite à donner sur cette coopération.*

- ✓ Travail de préparation pour la **création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**



2024

Déploiement de l'édition 2024 des SISM autour du thème « En mouvement pour notre santé mentale »

Poursuite du travail de préparation pour la **création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**





# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levrault

## AXE 3 : SANTE MENTALE ET ADDICTIONS

2023

### ❖ Thématique Addictions

- ✓ Mise en place de **permanences addictions** sur Cazères en partenariat avec l'Association Addictions France
  - Permanences effectives depuis le 7/08/23, à raison d'une demi-journée par semaine (tous les lundis après-midi), dans les locaux de l'espace France Services de Cazères




2024

Organisation de **sessions de formation sur les addictions** en direction des professionnels « de première ligne » (assurant un accueil et/ou un accompagnement du public)





# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le   
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

## AXE 4 : PREVENTION, PROMOTION DE COMPORTEMENTS ET D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA SANTE

### ❖ Thématique Prévention

2023

- ✓ Déploiement d'une session du **programme D-marche** sur le nord du Volvestre (Noé)  
→ 10 participants sur 3 ateliers 
- ✓ Déploiement du **Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité** sur le **Bassin Auterivain**, dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale)  
→ Programme de développement des compétences parentales et des compétences psychosociales des enfants)  
→ Formation des professionnels sur le programme et l'animation des ateliers  
→ Animation des ateliers à destination des familles



OCTOBRE ROSE

- ✓ Mise en place d'actions de prévention et de dépistage dans le cadre d'**octobre rose**  
→ Maison de Santé de Carbonne, Maison de Santé de Marignac-L., Mairie de Sainte Foy de P. en partenariat avec la Maison de Santé de Ste Foy de P.



2024

Déploiement du **programme D-marche** sur les 3 CC et d'**ateliers vélo/santé/sécurité auprès des enfants et des jeunes** (projet AVELO2)  
Organisation d'un **Café des partenaires en santé sur les 1000 premiers jours de vie**



# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le



ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

## AXE 4 : PREVENTION, PROMOTION DE COMPORTEMENTS ET D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLES A LA SANTE

2023

### ❖ Thématique Santé environnementale

- ✓ Poursuite et finalisation du déploiement du **programme Périnatalité et santé-environnement**
  - Formations et ateliers parents
- ✓ Mise en œuvre d'actions dans le cadre du projet « **Les moustiques débarquent** »
  - Journée événementielle avec la descente du radeau avec un moustique géant le long de la Garonne, avec diverses animations
- ✓ Accompagnement du **projet d'amélioration de la qualité de l'air intérieur** avec la Ville d'Auterive

2024

Expérimentation d'un **protocole de nettoyage écologique** avec les services techniques de la Mairie d'Auterive







# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



Concert de Batucada avec l'AJH et la MCJ de Rieumes - SISM 2023



Action dépistage des cancers Carbonne



Spectacle Ma vie en jeu - SISM 2023 - salle Allégora - Auterive



Conférence gesticulée To be or not to Bipolaire - SISM 2023 - médiathèque de Montesquieu-Volvestre



# CULTURE : EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE / EAC

## Deux résidences de territoire



### **CREATECTURA, en Cœur de Garonne**

« CREATECTURA est basé sur la conception d'espaces simples : des jeux de lumières et de miroirs, des tubes et des balles, du sable coloré répandu au sol, une cabane de fils, une piscine de feuilles mortes, un espace blanc progressivement rempli de gommettes...

Les ateliers sont conçus pour laisser l'enfant évoluer et jouer librement dans l'espace au design bien structuré. Plus qu'une pédagogie, CREATECTURA est un regard sur le développement de l'enfant.

Après la formation en immersion de 14 référents par les équipes de CREATECTURA du 15 au 17 février dernier, les porteurs du projet CREATECTURA vont pouvoir proposer cette méthode pédagogique innovante aux enfants de Cœur de Garonne. Du 24 au 28 avril, Irène Fernandez Alvarez a installé les laboratoires CREATECTURA sur plusieurs sites afin de proposer des moments hors du temps aux enfants et aux familles de Cœur de Garonne. De nombreuses actions se sont dupliquées dans les structures, afin de permettre aux enfants de vivre l'expérience CREATECTURA jusqu'à la fin de l'année 2023. »

# CULTURE : EAC



## *Rêver un lieu, en Bassin Auterivain*

C'est en partant de leurs pratiques artistiques que les trois membres du collectif ont souhaité travailler à partir d'archives, des images déjà existantes. Cette résidence proposait donc d'utiliser des images qui sont conservées tout autant dans des archives privées –familiales, associatives ou autres– et publiques –notamment les archives départementales.

Avec des jeunes, plusieurs ateliers de pratique artistique ont été menés pour penser ensemble un lieu rêvé. Au fil des rencontres, l'idée a émergé de faire une cartographie sensible collective du territoire, mêlant plusieurs médias : dessins, linogravures, cyanotypes, photographies, broderies et sons.

Elles ont sillonné le territoire et sont parties à la rencontre de ses habitants dont certains les ont logées, et des acteurs locaux qui les ont aiguillées dans leur quête. Avec les jeunes, elles ont mené des ateliers de création sonore, de cartographie sensible, d'arpentages au micro, de cyanotypes, de linogravures, d'interviews, de photographies et d'histoires courtes.

# CULTURE : EAC

## Saison EAC 2023-2024, présentation des projets

Au cœur d'une première saison d'ateliers et spectacles en Pays Sud Toulousain, l'Éducation Artistique et Culturelle invite à la rencontre avec les œuvres et les artistes, l'acquisition de connaissances, mais aussi la pratique. Suite à un appel à projets, faisant émaner des initiatives fortes du territoire, 5 équipes ont été retenues pour déployer des temps de rencontres, activités, (re)présentations sur 21 communes du Sud Toulousain.



**Lancement  
de saison**

Cirque, musique, théâtre, danse, écriture, émotions, solidarité, respect, autonomie, égalité, expression, empathie et partage sont autant de disciplines et de thématiques qui seront mises au prisme les unes des autres.

Co-financée par la DRAC Occitanie et le Pays Sud Toulousain, avec une perspective de fonds européens (LEADER), cette première saison d'Éducation Artistique et Culturelle a débuté à l'automne 2023, et s'étendra jusqu'à la fin de l'été 2024.

Toute la saison est à retrouver sur : <https://www.culturesudtoulousain.fr/saison-eac>

# CULTURE : EAC

## Arrivée du Conseil Départemental comme signataire de la convention EAC

Suite à divers échanges, politiques et techniques, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne est appelé à intégrer la CGEAC du Pays Sud Toulousain en qualité de cosignataire, et non plus seulement de partenaire.

Le Président du Département, M. VINCINI, a en effet identifié l'EAC comme un marqueur fort de sa politique culturelle et éducative.



Ce développement est accueilli favorablement par l'ensemble des signataires de la convention, et un avenant sera signé pour officialiser cette intégration.

# CULTURE : ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

## Commission Culture

Tenue de **5 réunions**, en présence de :

- 38 acteur·rice·s associatif·ve·s
- 18 élu·e·s
- 12 technicien·ne·s

### Sujets traités :

- Actualités de la mission Culture (EAC, coopération avec les autres missions Pays, communication) ;
- Nouvelle programmation LEADER ;
- Retours d'expériences sur les pratiques culturelles et artistiques éco-responsables (lieux, festivals, et productions en arts visuels) ;
- Projet de mutualisation (matériel, moyens humains...) entre acteurs culturels du territoire ;
- Patrimoine (intervention de la Fondation du Patrimoine) ;
- Relai des actualités institutionnelles (AAP CD31, etc.)

## Accompagnement des acteurs et actrices culturel·le·s

Et toujours, au cœur de la mission Culture, un accompagnement des équipes qui œuvrent sur le territoire, avec une vingtaine d'acteurs accompagnés, ainsi qu'un travail fort de réseau, avec France Active, le Département de la Haute-Garonne, la Région Occitanie, les autres Pays du département...



# CULTURE : ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

## Mutualisation(s)

La mutualisation en Pays Sud Toulousain a été évoquée en pointillés au cours de plusieurs réunions de la Commission Culture. Celle du 14 mars 2023, sur les pratiques écologiquement vertueuses dans le secteur artistique et culturel, a permis de réaborder le sujet.

Deux axes ont été identifiés, avec des avancées : la mutualisation de matériel (temps de travail dédié en mars 23), et la mutualisation de programmation (deux temps dédiés, mars et mai 23).

Concernant le matériel, un premier recensement des acquis et besoins a été effectué.

Concernant la programmation, un espace collaboratif « Slack » a été créé. En l'absence de temps dédié à son animation, il s'agit davantage d'un canal de partage des programmations et d'évocation de quelques questions logistiques (recommandations foodtrucks, ...) qu'un réel réseau de programmation partagée.

La possibilité d'un travail mené de concert avec le Pays Comminges Pyrénées a été évoqué avec son équipe politique et technique. C'est une piste pour 2024.

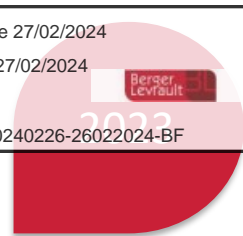
Les prochains jalons sont développés dans les « perspectives 2024 ».





# CULTURE : COMMUNICATION ET VALORISATION

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



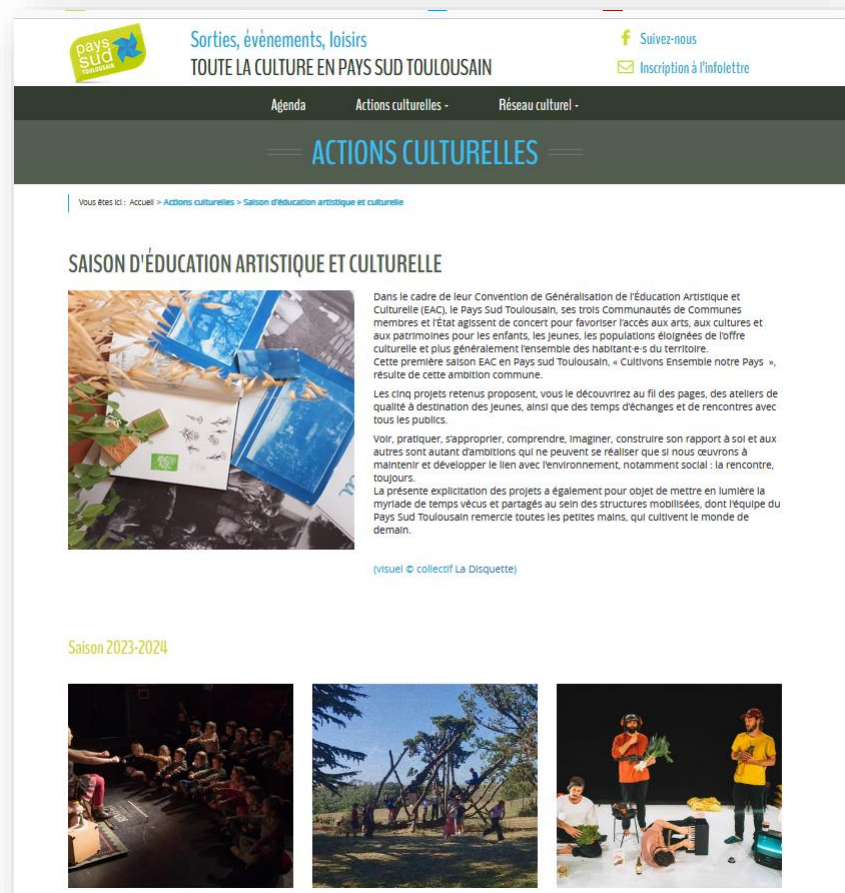
## Evolutions du site culturesudtoulousain.fr

Le site a connu deux évolutions :

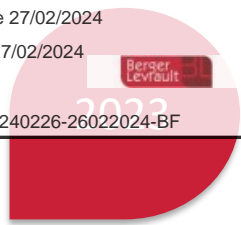
En 2022, il se dotait d'une section « petites annonces », visant à permettre aux acteurs et actrices de la culture sur le territoire d'organiser des mutualisations de programmation, prêt de matériel, etc. Cette fonction est finalement peu utilisée, hormis les informations de diffusion postées par les compagnies.

En 2023, intégration d'un onglet « Actions Culturelles », visant à présenter la saison Éducation Artistique et Culturelle portée par le Pays Sud Toulousain.

Dans le cadre de cette évolution, et afin de faciliter sa lisibilité, les pages « Acteurs culturels », « Lieux culturels » et « Petites annonces » ont été regroupées sous l'onglet « Réseau culturel ».







# CULTURE : COMMUNICATION ET VALORISATION

## Evolution de la fréquentation du site [culturesudtoulousain.fr](http://culturesudtoulousain.fr) (visiteurs localisés en France)

<b>2018</b>	<b>4 870</b>
<b>2019</b>	7 280
<b>2020</b>	5 689
<b>2021</b>	10 492
<b>2022</b>	5 603
<b>2023</b>	7 567

À noter : désormais, lorsqu'un internaute arrive sur le site et clique sur « refuser les cookies », il n'est pas comptabilisé dans les statistiques.

Également : les acteurs culturels ne posant plus eux-mêmes leur actualité sur l'agenda, cette fréquentation des utilisateurs n'est plus présente.

→ Il y a donc une progression dans le nombre de visiteurs.

# CULTURE : COMMUNICATION ET VALORISATION

## Pastilles Radio Galaxie

Des pastilles radio présentant une sélection dans l'agenda culturel sont désormais enregistrées chaque mois et diffusées sur Radio Galaxie les vendredis, samedis et dimanches.



## Marque-pages

2 exemplaires de marque-pages (illustrés par des photos de BLR, version ci-présentée, et Tohu-Bohu collectif) ont été diffusés en 2023, afin de faire connaître et utiliser davantage le site [culturesudtoulousain.fr](http://culturesudtoulousain.fr).



# CULTURE : COMMUNICATION ET VALORISATION



Sorties, évènements, loisirs

TOUTE LA CULTURE EN PAYS SUD TOULOUSAIN  
EST À RETROUVER SUR  
[culturesudtoulousain.fr](http://culturesudtoulousain.fr)

& parmi les actus culturelles de décembre 2023...

**À la une :**  
**Autour de la BD Supers**



**Médiathèque de Carbonne**  
Exposition et rencontre d'auteur

Une exposition consacrée à la bande-dessinée Supers de Maupomé et Dawid présente le travail des deux auteurs sur la série : recherches de personnages,

## Infolettre Culturesudtoulousain.fr

En février 2023, l'infolettre culturelle du Pays Sud Toulousain a été relancée. Précédemment adressée d'octobre 2019 à août 2021, elle reprend à peu près la même forme, et présente quelques-uns des événements recensés sur l'agenda du site [culturesudtoulousain.fr](http://culturesudtoulousain.fr), et de l'agenda *Open Agenda* du Bassin Auterivain. Le choix des actualités présentées tâche de tenir compte d'une égalité entre les territoires et d'une alternance entre les différentes équipes artistiques et culturelles.

### Quelques chiffres :

En 2023, envoi de 10 infolettres.  
1423 destinataires par campagne, en moyenne.  
283 ouvertures par campagne, en moyenne, soit 19 %.  
30 clics par campagne, en moyenne, soit 2,1 %.  
22 désinscrit·e·s, soit 1,5 %.



# CULTURE : COOPÉRATIONS TRANSVERSALES PAYS

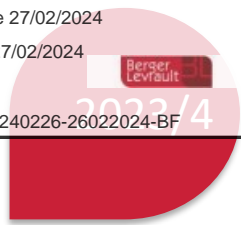
## Santé

### SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTE MENTALE

Dans le cadre des SISM 2023, plusieurs propositions artistiques et culturelles ont pu être faites.

Une action a été coordonnée et proposée en lien avec la mission Santé : conférence « La santé mentale au prisme des séries TV », donnée au lycée de Cazères par l'enseignante-chercheuse de l'Université de Montpellier, Stéphanie Marty. Un échange aura lieu prochainement avec l'équipe du lycée (proviseure, infirmière) pour déterminer la suite à donner sur cette coopération.





# CULTURE : COOPÉRATIONS TRANSVERSALES PAYS

## Santé

### PROJET LGBTQIA+

Ce projet a pour objectif de proposer une programmation culturelle en lien avec la thématique LGBTQ+ sur le territoire du Pays Sud Toulousain et y associant un volet « santé » (à travers notamment la présence de structure « ressources » pour informer, conseiller, éventuellement soutenir et accompagner). Notamment axé sur la santé mentale et le bien-être social, ce projet vise la déstigmatisation des identités sexuelles non cis-hétéronormatives.

Pour ce faire, est proposé de s'appuyer sur les programmations existantes sur le territoire en y intégrant la thématique de l'identité de genre et le spectre des sexualités, afin de toucher les publics habituels de ces lieux, plutôt qu'un public averti et acquis à la cause. En ce sens, les événements se refusent communautaristes.

Le Pays Sud Toulousain ne dispose pas d'un financement dédié à ce projet, et agit donc principalement en appui à la coordination et mise en réseau :

- Appel à candidatures auprès des acteurs culturels du territoire : plusieurs ont manifesté un intérêt.
- Contact de diverses structures intervenant sur les thématiques LGBTQ+ : Act'Up, Accept, Sésame. Ces structures pourraient être sollicitées pour intervenir lors d'événements culturels.





# CULTURE : COOPÉRATIONS TRANSVERSALES PAYS

## En lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial / Schéma de Cohérence Territorial / Contrat Local de Santé

### PROJET « LEUR MONDE DEMAIN »

Dans le cadre du Plan Climat, le Pays Sud Toulousain développe des actions de sensibilisation destinées au grand public.

Du primaire au lycée, une attention particulière sera portée à la qualité (tant dans la construction, la finalité que la conduite) du projet artistique et des interventions associées. Chaque programme d'action devra respecter les piliers de l'éducation artistique et culturelle, à savoir :

- la pratique artistique avec des professionnels ;
- la rencontre avec les œuvres et les lieux culturels ;
- l'acquisition de connaissances.

# CULTURE : COOPÉRATIONS TRANSVERSALES PAYS



À l'école, le projet du Pays Sud Toulousain « Leur Monde Demain » s'inscrit en complément d'une démarche du CAUE, en accord avec leur équipe, et ce, afin de valoriser l'action menée à Rieux-Volvestre sur l'ensemble du Pays Sud Toulousain, et conduira à un habillage de l'entrée de l'école par un projet photo, illustrant les choix des enfants pour leur cour d'école de demain.

Au lycée, le projet prendrait la forme d'une vidéo, relatant un travail chorégraphique des jeunes, sur les thématiques de l'environnement, des espaces et du bien-être.





# CULTURE : COOPÉRATIONS TRANSVERSALES PAYS

- Suite opérationnelle de la **Convention de Généralisation de Education Artistique et Culturelle** : pilotage, animation et suivi de la démarche avec les partenaires (saison en cours et saison à venir, travail à la formation des acteurs du territoire).
- Accompagnement des acteurs culturels vers les partenaires, tutelles, financements correspondants à leurs projets.
- Animation de la Commission Culture et poursuite du **projet de mutualisation(s)**.
- Poursuite des coopérations avec les autres missions du Pays (Santé, PCAET, SCoT) autour de la vie sur le territoire.
- Animation et valorisation du **site dédié à la Culture en Pays Sud Toulousain**.





Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



# CONTRACTUALISATIONS



# LE CRTE



Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

PRÉFECTURE  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Pour mémoire :

- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) se fonde sur le **Projet de Territoire renouvelé du PETR**, décliné en **25 Fiches-Actions**,
- Sa visée est prioritairement **ENVIRONNEMENTALE**,
- Il se veut **INTEGRATEUR** des dispositifs et fonds nationaux à l'œuvre, pour un effet levier maximal : DETR, DSIL, FNADT, Ademe, Agence de l'Eau, DRAC, ARS...
- **Il dévolue au PETR un rôle plus important** en matière **d'animation** (promotion), de **gouvernance** (organisation), de **traitement** (recensement, pré-instruction et suivi des projets s'y inscrivant) et de **suivi** (accompagnement des porteurs, en priorité les Communes et Communautés de Communes).



*Au 31/12/23 : 1 agent contractuel (Directeur Général des Services) soutenu par le service RH-Finances (1 agent statutaire + 1 agent contractuel à mi-temps)*



Apparition du Fonds Vert, issu à la fois du recyclage de certains fonds préexistants et de l'adjonction de fonds nouveaux, afin d'accélérer la transition écologique et énergétique, selon 3 axes :

**A- renforcer la performance environnementale**

A1 - La **rénovation énergétique des bâtiments publics**

A2 - Soutien au tri à la source et à la valorisation des **biodéchets**

A3 - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

**B - adapter les territoires au changement climatique**

B1 - Prévention des inondations PAPI : actions des programmes d'actions de prévention des inondations

B2 - Prévention des inondations GEMAPI

B5 - Prévention des risques d'incendies de forêt

B7 - **Fonds de renaturation des villes**

**C - améliorer le cadre de vie**

C1 – Restructuration des locaux d'activité

C3 - Recyclage des friches

C4 - **Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030, trame verte / trame bleue**



Le CRTE devient Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique :

- pas simple actualisation de la dénomination (obsolescence de la relance), mais **positionnement consolidé dans le cadre de la démarche nouvellement engagée de planification écologique**,
- avec **verdissement des principaux fonds étatiques** (DETR, DSIL, FNADT : projets désormais soumis aux fourches caudines de critères environnementaux, à respecter ou au moins à ne pas contredire),
- et **renforcement du Fonds Vert** (prise en compte du confort d'été, réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics aux inondations, rénovation énergétique des écoles...).

# LE CTO



Pour mémoire :

- **Double base du Pacte Vert régional et du Projet de Territoire renouvelé du Pays Sud Toulousain**
- **Un contrat INTEGRATEUR** qui fixe des orientations et priorités partagées (inclusion notamment de Bourg-Centre, en cohérence avec le dispositif étatique similaire des Petites Villes de Demain)
- **Une dimension programmatique appuyée** (Plan Pluriannuel d'Investissement / PPI, projetant les opérations en émergence ; et Programme Opérationnel / PO prévisionnel annuel, aboutissant à une maquette financière annuelle de programmation)
- **Une participation citoyenne renforcée** (CoDev)
- **Des crédits récurrents en ingénierie rurale à destination du PETR** (aux côtés de LEADER et, depuis peu, du moins pour 2023, du Fonds Vert), en sa qualité de guichet unique / porte d'entrée clé





Une **révision** en profondeur des **dispositifs régionaux** et de leurs **modalités d'intervention**, recueillis et synthétisés par le PETR :

- Des dispositifs identifiés et mobilisés non plus en fonction de la nature des dépenses, mais **selon la destination du projet**,
- **Un seul dossier** par an ou sur la période 2022/2024 par dispositif,
- Des **taux maxima** appliqués aux **projets les plus vertueux et exemplaires** au regard du Pacte Vert,
- Un **plafonnement** des aides régionales au niveau du montant d'intervention du bloc communal / intercommunal,
- **Pas de cumul** sur des dépenses identiques, mais une ventilation,
- Des dispositifs et bonus spécifiques au **contrat Bourg-Centre...**

# LE CTO

# 2023



BOURG-CENTRE	Candidature déposée	PVD/ORT	Contrat 2018-21 voté	Avenant en cours	Contrat 2022-28
BERAT					
CAZERES	X	PVD	X	validé	
MARTRES-TOLOSANE	X		X	validé	
RIEUMES	X				validé
LE FOUSSERET					
LHERM	X				X
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES					
AUTERIVE	X	PVD	X	validé	
BEAUMONT-SUR-LEZE	X				X
CINTEGABELLE					
LAGARDELLE-SUR-LEZE	X				X
MIREMONT	X				X
VENERQUE	X		X	validé	
VERNET					
CARBONNE	X	PVD	X	validé	
LONGAGES					
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	X				X
NOE	X				X
RIEUX-VOLVESTRE					
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	X				X

2024

LE CTO

2024



**Poursuite et montée en puissance de la démarche contractuelle**, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, en lien étroit avec le CRTE :

- **Finalisation de la révision des dispositifs et mise en application**,
- Consolidation et diffusion du dispositif **Bourg-Centre** avec nouvelles contractualisations,
- **Déploiement de thématiques / programmes phares** : Eau, Espaces résilients, Habitat Durable, Hydrogène Vert...
- **Connexion à étayer avec les fonds européens** gérés par la Région, en particulier ceux délégués aux territoires : programme LEADER, Approche Territoriale Intégrée (ATI)





CRTE

CTO



L'inscription des projets aux CRTE / CTO vise à permettre aux financeurs d'identifier **les plus matures, structurants et écologiques** afin de les **PRIORISER**, sans pour autant délaisser les autres.

Sur la base de fiches-projets et autres échanges avec les porteurs, le PETR renseigne une maquette globale déclinée chaque année en maquette financière soumise à l'examen d'un **Comité des Financeurs** (Etat, Région et Département + Communautés de Communes), puis à la validation d'un **Comité de Pilotage territorial (qui inclue par ailleurs l'ATI)**.

Au fil de l'eau, centralisateur et catalyseur, le PETR acquiert une véritable **expertise en ingénierie financière**, doublée sur certaines thématiques d'une **expertise en ingénierie technique** (culture, énergie, santé...), qui renforcent son assistance à maîtrise d'ouvrage au service de ses collectivités, de plus en plus reconnue et appréciée.



CRTE

CTO

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
 Reçu en préfecture le 27/02/2024  
 Publié le  
 ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Liberté • Égalité • Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

Berser, Levraut

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

## RETRO-CALENDRIER GENERAL

Dates - périodes	Etat	Région
1 <sup>er</sup> semestre année N	Recensement des projets pour année N+1 > premier examen en Comité des Financeurs en fin de semestre (tableau partagé + réunion de mise au point avant l'été)	
2 <sup>ème</sup> semestre année N	Travail de ces projets avec les porteurs en vue maquette annuelle d'inscription aux CRTE-CTO et demandes de subventions pour année N+1, en lien avec le Comité des Financeurs (tableau partagé + réunion de mise au point début automne)	
31/12 année N	Date butoir pour dépôt des dossiers de demande de subvention (même incomplets)	Date recommandée pour dépôt des dossiers de demande de subvention (même incomplets)
Janvier année N+1	Comité des Financeurs pour arrêt de la maquette annuelle N+1 sur base du tableau partagé lors d'une réunion spécifique	
Janvier-Février année N+1	Période obligatoire pour compléter les dossiers le nécessitant	Période recommandée pour compléter les dossiers le nécessitant
Février année N+1	Comité de Pilotage pour validation de la maquette annuelle N+1	
Mars année N+1	Attribution des subventions (Comité des élus pour les projets > 100 000€)	
Fil de l'année N+1	Complétude possible des dossiers inscrits, voire inscription de nouveaux dossiers le cas échéant, pour passage en CP (environ 1 par trimestre)	



CRTE

CTO



2023

Inscription de 74 projets portés par 49 structures (essentiellement Communes et Communautés de Communes) pour un montant global des opérations à 27,3 M€, aidés à hauteur de 6,3 M€ par l'Etat et 2 M€ par la Région

21 projets en CCBA, 29 en CCCG et 24 en CCV

2024

138 projets recensés à ce jour, à traiter par les services du PETR, en accompagnement de leurs 51 porteurs

37 projets en CCBA, 71 en CCCG et 30 en CCV



Sur la nouvelle programmation européenne 2023-2027, le **Fonds Européen Agricole de Développement Régional / FEADER** n'interviendra plus en faveur des projets non-agricoles du monde rural qu'à travers le programme LEADER, pour **les plus modestes** d'entre eux répondant à la stratégie et aux critères de ce dernier.

D'autres pourraient néanmoins bénéficier du **Fonds Européen de Développement Régional / FEDER**, à la **seule condition que le territoire en question ait été retenu pour porter le dispositif intitulé « Approche Territoriale Intégrée » / ATI**, visant à promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources dans le cadre d'une Europe plus proche des citoyens.

Le PETR du Pays Sud Toulousain est lauréat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région, ainsi retenu pour animer l'ATI sur son territoire sur les axes suivants :

***Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines :***

- Développer le logement à destination des populations fragiles et marginalisées
- Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous

***Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines :***

- Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale
- Lutter contre la désertification médicale dans les zones rurales
- Développer le logement à destination des populations fragiles et marginalisées
- Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous

# LEADER

- Qu'est-ce que LEADER ?
  - ❖ Programme de subvention européenne issu de la PAC, via le FEADER
  - ❖ Objectif : Dynamisation du milieu rural à vocation agricole
  - ❖ Gestion confiée par l'Europe aux territoires : les Groupes d'Action Locale
  - ❖ Cadre : Stratégie locale de développement (SLD) = déclinaison locale du Plan de développement rural régional (PDRR)



- Que finance LEADER ?
  - ❖ Projets structurants et/ou innovants des territoires ruraux
  - ❖ Dépenses éligibles pointées dans la SLD par des fiches actions
  - ❖ Porteurs de projets publics ou privés
  - ❖ Volonté d'essaimer les projets efficaces à l'échelle européenne



# LEADER

L'EUROPE S'ENGAGE  
L'OCCITANIE  
Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales  
Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF  
Occitanie  
Berser  
Levrault

## PROGRAMMATION 2014-2022

### ■ Bilan à fin 2023

- ❖ 3 150 000 € pour le territoire du Pays Sud Toulousain
- ❖ Programmation : 100% des fonds programmés
- ❖ 66 dossiers de demande d'aide programmés
- ❖ 31 dossiers et 40% des fonds payés
- ❖ 12 dossiers en attente d'instruction de demande de paiement auprès de l'Autorité de Gestion (depuis septembre 2023, suspension du traitement des dossiers du PST, en avance sur la plupart des GAL en Occitanie)
- ❖ Reste des dossiers :
  - demande de paiement en cours de constitution avec l'équipe technique du GAL
  - ou fin de projet au plus tard au 31/12/2023 et demande de paiement avant le 30/06/2024



*(sauf prolongation exceptionnelle pour Angonia de Martres-Tolosane)*



# PROGRAMMATION 2023-2027



- Pour le GAL du Pays Sud-Toulousain
  - ❖ Enveloppe : 1,7 millions pour 5 ans
  - ❖ Conventionnement avec l'Autorité de gestion : initialement courant 2023, sans cesse reporté, le temps de l'examen des SDL et de leur déclinaison opérationnelle en fiches-actions > fin 1<sup>er</sup> semestre 2024 ?
  - ❖ Eligibilité des dépenses à partir du dépôt de dossier de demande d'aide (dossier complet) sur la plateforme Europac (impossible avant l'officialisation du GAL via le conventionnement) > rétroactivité des dépenses pouvant remonter au 01/01/2023 (confirmation en réunion bilatérale fin 2023)



Public ciblé : entités publiques ou privées / Exclus : les particuliers  
Equipe technique du GAL : 1 animatrice + 1 gestionnaire





# PROGRAMMATION 2023-2027

- **Nouvelles Modalités d'intervention**
  - ❖ Montant LEADER = jusqu'à 64% des dépenses éligibles  
*voire jusqu'à 80% pour les projets de coopération avec MO publique et l'animation du GAL*
  - ❖ 20% autofinancement obligatoire
  - ❖ Minimum de LEADER appelé par projet :
    - 10.000 € pour les MO publiques
    - 4.000 € pour les MO privées et/ou les projets de coopération
    - Taux minimal d'intervention : 15%
  - ❖ Avec cofinancement public obligatoire pour les privés
  - ❖ Dépôt du dossier de demande d'aide sur la plateforme Europac





# PROGRAMMATION 2023-2027

- Stratégie de développement local : Un territoire à Haute Qualité de Vie Rurale

**FA 1**  
 Garantir un territoire performant  
 en termes de service à la  
 population / Haute Qualité de  
 Services

Action 1 : Renforcement des services et équipements de proximité  
 Action 2 : Déploiement de l'offre médicale sur tout le territoire dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale  
 Action 3 : Prévention autour de la santé et du bien-être au quotidien  
 Action 4 : Incitation à la réduction et à la décarbonation des mobilités  
 Action 5 : Optimisation des actions culturelles

**FA 2**  
 Se démarquer par une identité  
 forte et engagée / Haute Qualité  
 Agro-économique

Action 1 : Soutien à la dynamique, à la réputation et au rayonnement du territoire  
 Action 2 : Accompagnement vers l'autonomie alimentaire  
 Action 3 : Consolidation et rétention de la production non agricole locale  
 Action 4 : Structuration d'une offre de tourisme territorial, responsable et patrimonial

**FA 3**  
 Préserver le bien commun par  
 l'accompagnement au  
 changement / Haute Qualité  
 Ecologique

Action 1 : Incitation à la sobriété énergétique et au développement des énergies renouvelables  
 Action 2 : Expansion d'une économie alternative, circulaire, sociale et solidaire  
 Action 3 : Gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers  
 Action 4 : Préservation et optimisation de la ressource en eau





# PROGRAMMATION 2023-2027

- Stratégie de développement local : Un territoire à Haute Qualité de Vie Rurale

FA 4  
Coopération

Thématiques pressenties : culture, énergies renouvelables...  
Territoires pressentis : PETER du Pays Comminges Pyrénées, PNR des Pyrénées Ariégeoises et/ou Comminges Barousse Pyrénées, Comarca Cinca Medio en Aragon...

FA 5  
Animation du GAL

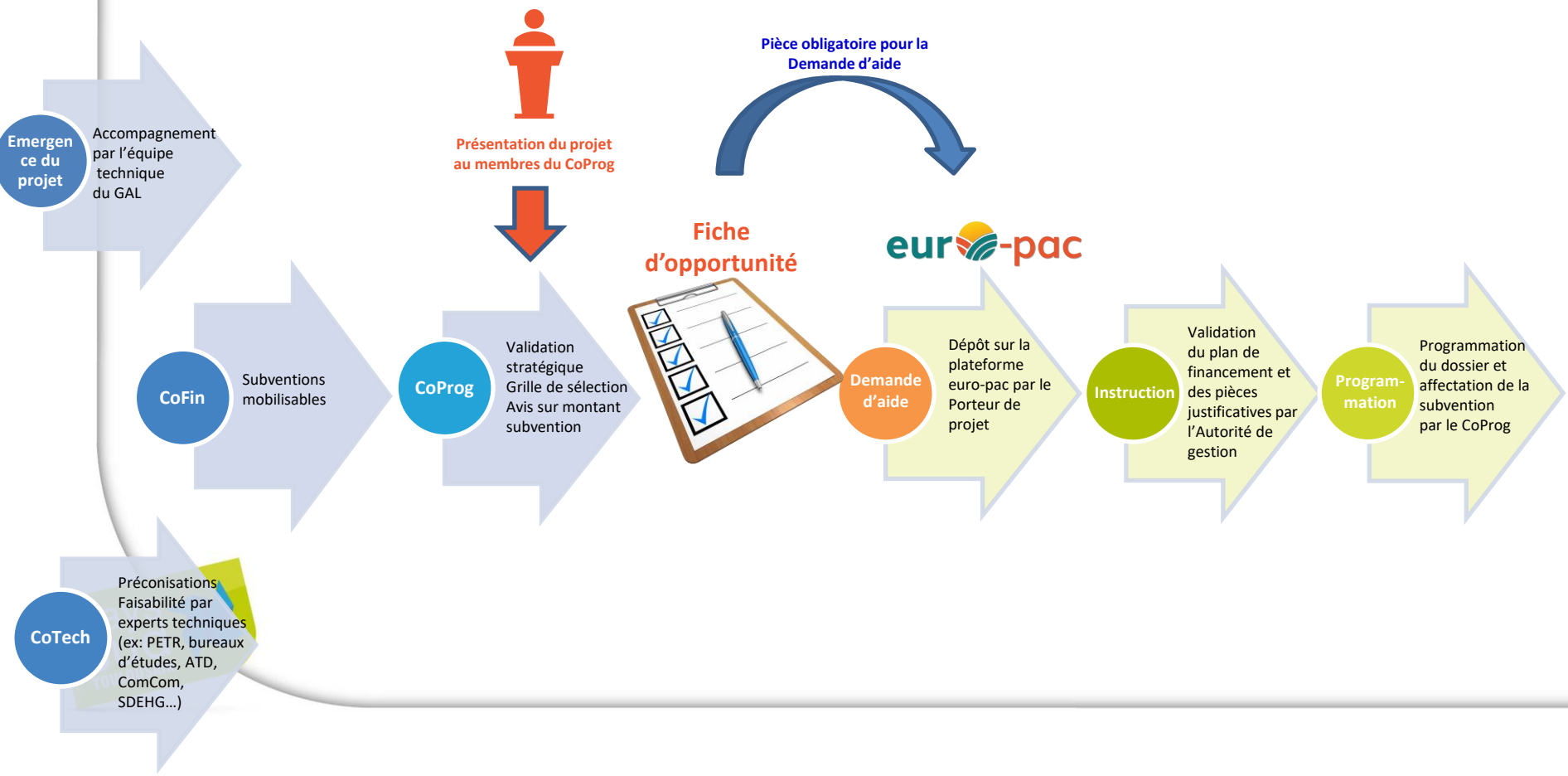
Animation, gestion, évaluation... : au moins 1,5 ETP



# LEADER

# PROGRAMMATION 2023-2027

## ■ Déroulement de la sélection





Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



# PLANIFICATIONS



# ÉNERGIE - CLIMAT

## PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

- **Projet d'Exposition « les enfants du Pays : leur monde demain »**
  - Valorisation de la parole des jeunes via la production d'un support artistique et culturel, sur le thème du changement climatique.
  - Action transversale : culture/climat/santé/aménagement
  - Mobilisation de structures d'enseignement – école primaire de Rieux, collège de Cintegabelle et lycée de Cazères.
  - Réalisations et valorisation en 2024
- **3 Présentations du PCAET :**
  - au cycle de formation CHEDD: 12 participants
  - direction des entreprises – ALEVA: 25 participants
  - au CODEV: 6 participants

# ÉNERGIE - CLIMAT

## PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

- Initialisation du projet « Passons à l'ACTE » sur la ressource en EAU
  - Action transversale SCoT
  - Partenaires: SMEAG et CPIE des terres toulousaines
  - Mise en œuvre 2024
- Animation de la charte éco-responsable du PETR
  - Économie de 34% de papier
  - Tri du papier et carton, et filière de recyclage tracée
  - Promotion **autopartage et covoiturage**: offre abonnement Citiz et Rézo Pouce
  - **Forfait mobilité** voté en Conseil syndical fin 2023, venant en cumul de la prise en charge à 75% des abonnements aux transports en commun
  - Extinction automatique des imprimantes, vigilance sur l'éclairage
  - Charte informatique avec bonnes pratiques
  - **Poursuite de ces actions en 2024**

2024

pays  
sud  
TOULOUSAIN



# ÉNERGIE - CLIMAT

## PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

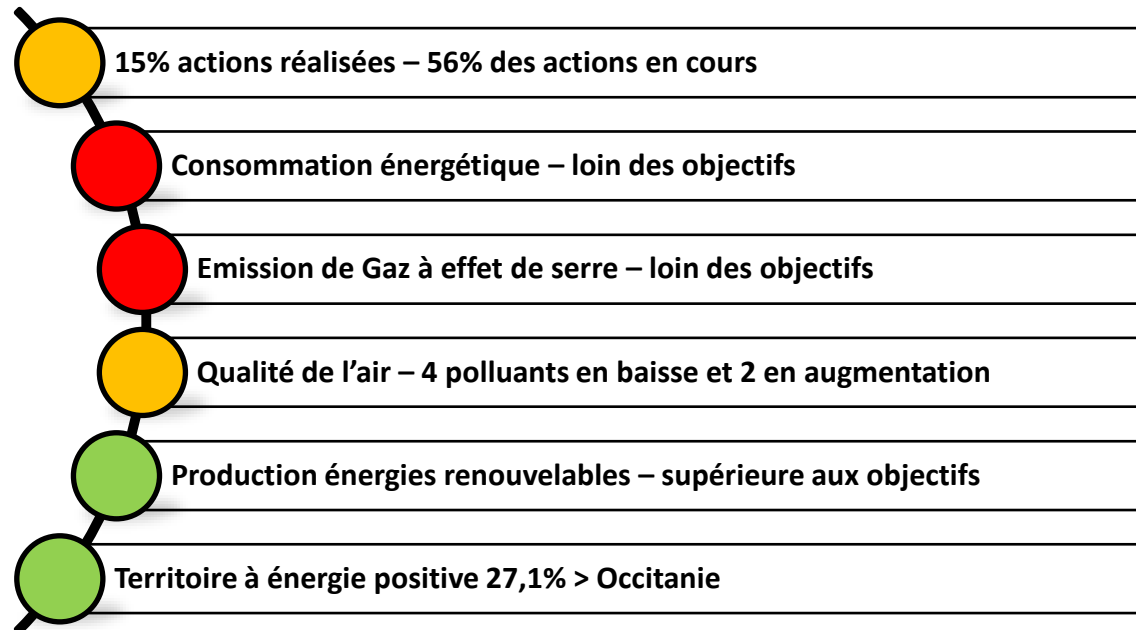
Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levraut

- Bilan à mi-parcours 2020-2022 soit 3 ans:
  - 2 COPIIL
  - Rapport final et synthèse en cours d'écriture
  - Diffusion 2024







# ÉNERGIE - CLIMAT

## PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levrault

2025

2024

- **Intégration des enjeux climat énergie dans le SCoT :**
  - Participation aux propositions du Projet d'Aménagement Stratégique / PAS
  - Participation à l'organisation d'ateliers de concertation avec les élus
  
- **Feuille de route 2024:**
  - Poursuivre et renforcer les actions d'efficacité et sobriété (bâti, mobilité)
  - Développer les actions d'adaptation en coordination avec le SCoT
  - Se remobiliser en interne (Communautés de Communes, Pays)
  - Renforcer la communication et la valorisation des actions

pays  
sud  
TOULOUSAIN





# ÉNERGIE - CLIMAT

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

2023

Le conseil en transition énergétique pour accompagner **les collectivités locales** dans le cadre de leurs projets de rénovation thermique / énergétique (et de production)

### UNE MISSION CALBRÉE SUR LES BESOINS EXPRIMÉS

1 concertation en lien avec le SCoT en juin 2023 : quelles ambitions sur la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables dans nos communes?

**86 entités accompagnées** : 80 Communes, 3 Communautés de Communes, 2 syndicats et 1 autre structure.

**412 conseils directs** : 97 CCBA, 145 CCV et 168 CCCG => équité

**352 h d'accompagnement (~50 jours)** : 131.9 sur la rénovation, 104.9 sur la stratégie patrimoniale, 70.25 sur la définition des Zones d'Accélération des Energies renouvelables / ZAE et 22 sur l'installation de panneaux photovoltaïques.

**Reste du temps** : veille + webinaires, réunions et partenariats (SDEHG notamment), métrologie, création de documents sur les ZAE, EnR ( développeur + visite de site), suivi CRTE-CTO, Communication...



# ÉNERGIE - CLIMAT

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

2023

### Bilan ZAE

La mission a accompagné **66 communes**, soit les deux tiers des Communes du Pays, pour près de 90% de la population. Notamment les **24 communes les plus peuplées**.

**Au terme du délai fixé par l'Etat : 57 Communes ont déposé leurs ZAE** sur Démarches Simplifiées (+ 5 dossiers en cours de saisie, pour cause de conseils municipaux tardifs), ce qui représente **86 % des Communes suivies**.

=> Excellent retour des collectivités

=> Consolidation et déploiement de la mission via la rencontre de facto d'un grand nombre d'élus et de techniciens

# ÉNERGIE - CLIMAT

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

2024

### Dans les grandes lignes :

- Amplifier l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les rénovations et installations énergétiques ;
- Consolider les partenariats (SDEHG, AREC...) ;
- Développer la communication ;
- Sensibiliser les élus sur l'usage des bâtiments ;
- Travailler sur le confort d'été des bâtiments publics et dans la ville ;
- Participer au jour de la Nuit : extinction de tous les éclairages publics lors de l'événement

### Projections chiffrées :

- Projets à accompagner pour 2024 sur 10 communes : 3 rénovations d'écoles, 2 de mairies, 2 de salles des fêtes, 1 de logement, 1 gymnase et 1 confort d'été
- Au-delà de 2024 : 51 projets recensés => attention particulière sur les écoles (9) ; dont 12 projets 2024 reportés en 2025



# ÉNERGIE - CLIMAT

## CHALEUR RENOUVELABLE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levrault

Accompagner **les acteurs publics et privés** pour passer des énergies fossiles aux énergies renouvelables en production de chaleur.

- 2<sup>nd</sup> contrat Chaleur renouvelable, co-financé par l'ADEME
  - 2 millions de subventions mobilisables
- 15 unités en service + 7 en cours d'installation
- 40 nouveaux projets identifiés
- Suspension du contrat le 1<sup>er</sup>/09/2023 avec la démission du chargé de mission
- **Perspectives 2024**
  - Recrutement d'un chargé de mission
  - Poursuite du contrat (finalisation début 2025)
  - Projection au-delà du terme du contrat pour poursuivre et achever la dynamique (nouveau COT, LEADER....?) toujours en coopération avec le Pays Comminges Pyrénées



2024

pays  
sud  
TOULOUSAIN



Projet chaufferie biomasse, clinique Verdaich, Gaillac Toulza





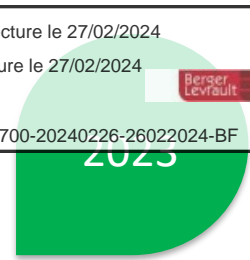
# ÉNERGIE - CLIMAT MOBILITE

## Fêtes du Vélo

Le PETR a mobilisé et accompagné 5 Communes sur les aspects **méthodologiques** pour organiser des fêtes du vélo, ainsi que sur la **communication** de leurs évènements. Il a financé les impressions d'affiches et de tracts.



Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



**Tous les mercredis de mai**  
Vélo-bus à CARBONNE  
& SAINT ELIX LE CHATEAU

**13 mai** Place de la République à CARBONNE  
9h-12h Atelier réparation de vélo  
14h-18h Démo & initiation BMX

**14 mai** Place de la République à CARBONNE  
10h Rando vélo

**26 mai** Place de la République à CARBONNE  
19h30 Carbon by night



Illustration: M. BOUTIER/STUDIO 10



**DIM. 14 MAI 2023**  
RALLYE DE LA GARONNE

Départs 13h30 / 14h30  
de Cazères ou de Martres  
Jardin Public / Place H. Dulion

JARDIN VÉLO / PRÊT & BOURSE VÉLO  
à Cazères de 14h à 18h





# ÉNERGIE - CLIMAT

## MOBILITE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Bersier  
Levrault

2023

- 29 juin 2023 : lancement de Rézo Pouce avec MOBICOOP, le dispositif de covoiturage solidaire.  
*38 communes / 165 arrêts sur le Pouce / 230 inscrits (en 2023) / 14 animations réalisées depuis le lancement et 3 baptêmes d'autostop / 184 personnes renseignées*
- 9 février 2023 : lancement de l'autopartage avec CITIZ en partenariat avec la CCBA.  
*4 citoyens + 3 entreprises + 22 agents  
6266 km parcourus  
118 trajets réalisés*





# ÉNERGIE - CLIMAT

## MOBILITE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

2023

2024

- 4 Ateliers de réparation de vélo : *18 participants*
- 1 Atelier de sensibilisation au vélo santé sécurité : *29 participants*
- Achat de 2 VAE + matériel pour mise en œuvre d'un service de prêt → Janvier 2024

- Animation territoriale
  - Suivi des communes ayant des projets de mobilité inscrits au CRTE/CTO
  - Expérimenter des aménagements cyclables temporaires autour des 8 gares du PETR en partenariat avec le Conseil Départemental et la Région.







# ÉNERGIE - CLIMAT

## MOBILITE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levrault

2023

2024

- A l'automne 2023, le Pays Sud Toulousain a **candidaté** à l'appel à manifestation d'intérêt **TIMS** pour une **mobilité durable et solidaire** du CLER : sélectionné mi-décembre pour une prise en charge à 100% la 1<sup>ère</sup> année, 90 la 2<sup>ème</sup> et 80 la 3<sup>ème</sup>.
- Fiches actions présentées :
  - Développer le programme motivationnel **D-marche®**
  - Création d'un **service inclusif de location-vente de vélos recyclés**
  - Massification des **ateliers de réparation** participatifs et formation à **l'apprentissage du vélo**

pays  
sud  
TOULOUSAIN



**Tims**  
L'écomobilité pour tous

# ÉNERGIE - CLIMAT

## GUICHET RENOV'OCCITANIE



2011

2015

2019

2021

2022

2023

2024

2025



Prolongation d'une année supplémentaire de la convention actuelle

Nouveau cadre de contractualisation avec l'ANAH comme chef de file

### OBJECTIF RECCURENT :

Conseiller, aiguiller et accompagner tous les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique.  
Dynamiser l'offre et la demande sur le territoire.





# ÉNERGIE - CLIMAT

## GUICHET RENOV'OCCITANIE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



2023

Objectifs	Résultats	
1100 Conseils de premier niveau	935	<b>85%</b>
950 Conseils personnalisés	765	<b>81%</b>
Audit énergétique		
- Logements individuels (200)	130	<b>65%</b>
- Copropriétés (60 lots (2 copros de 30 lots))	0	<b>0%</b>
Accompagnements travaux de rénovation globale (Renov'Occitanie)		
- Logements individuels (25)	13	<b>52%</b>
- Copropriétés 30 lots (1 copro de 30 lots)	30	<b>100%</b>





# ÉNERGIE - CLIMAT

## GUICHET RENOV'OCCITANIE

### BILAN 2023

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

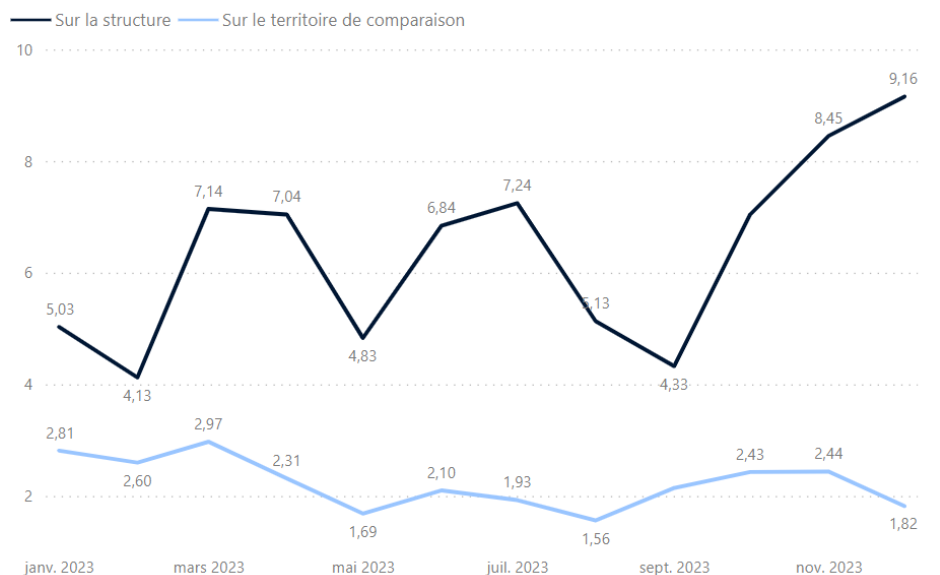
Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



- **Comparaison de la dynamique du guichet du PST avec celle des autres guichets d'Occitanie**

Nombre d'actes A2 pour 10000 habitants en France comparé à Occitanie



**Guichet PST**

2023

**Moyenne autres guichets Occitanie**



**Le PST reste un des guichets les plus dynamiques d'Occitanie**



# ÉNERGIE - CLIMAT

## GUICHET RENOV'OCCITANIE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levrault

**RenOV'**  
**Occitanie**  
Ma rénovation énergétique

2023

- **Actions de communication**
  - **Rédaction d'articles** (infolettre / presse locale)
  - **Chroniques régulières et fréquentes sur Radio Galaxie**
  - Mise à jour au fil de l'eau du **site Internet du PETR du Pays Sud Toulousain**
  - **Envois de prêts-à-diffuser aux Communes et CC (actualités Guichet, permanences...)**
  - **Tournée des Mairies**
  - **2 vidéos réalisées** (parcours d'un ménage et exemple de rénovation performante)





# ÉNERGIE - CLIMAT

## GUICHET RENOV'OCCITANIE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levrault

**RenOV'**  
**Occitanie**  
Ma rénovation énergétique

2023

- **Animations (275 contacts)**
  - **Journée Habitat à Cazères ;**
  - **Journée portes ouvertes Maison France Service du Volvestre ;**
  - **4 Journées Energie Habitat : Venerque, Rieux-Volvestre, Lherm et Auterive.**





# ÉNERGIE - CLIMAT

## GUICHET RENOV'OCCITANIE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levrault



2023

- **Dynamiser l'offre – mobiliser les professionnels du territoire :**
  - 28 artisans partenaires du Guichet,
  - 2 groupes de travail,
  - 1 Comité Technique,
  - Envois réguliers d'informations aux artisans partenaires sur l'actualité des aides,
  - Suivi de l'annuaire sur le site du PETR du Pays Sud Toulousain valorisant les artisans partenaires RGE (Reconnus Garants de l'Environnement).
- **Stimuler et fluidifier la demande – le parcours du ménage :**
  - 1 COTECH et 2 rencontres avec les opérateurs ANAH et Renov'Occitanie,
  - Coordination de permanences communes avec les partenaires,
  - Prise de contact, création et/ou maintien du lien avec les Maisons France Service, MDS, Maison départementale de Proximité et CCAS.



# ÉNERGIE - CLIMAT

## PERSPECTIVES EN SYNTHÈSE DU SERVICE

- **Sensibilisation:**
  - Réaliser l'exposition « les enfants du Pays : Leur Monde Demain »
  - Mettre en œuvre « Passons à l'ACTE – sur l'EAU » et le changement climatique
  - Animer la Charte Eco-responsable PST (en lien avec la CCV)
- **Sobriété/ efficacité:**
  - Accompagner les Communes dans leurs projets de transition énergétique des bâtiments
  - Assurer l'évolution du guichet Rénov'Occitanie vers le nouveau cadre de fonctionnement
- **ENR:**
  - Poursuivre le contrat **Chaleur renouvelable**,
  - Poursuivre l'accompagnement des Communes dans le cadre de la **loi d'accélération, en lien avec le SCoT (planification énergétique)**
- **Mobilité durable:**
  - Développer un service de location de vélos recyclés
  - Mettre en œuvre des animations autour du vélo
- **Adaptation au changement climatique** : travailler en étroite collaboration avec le SCoT

2024



# Mise en œuvre du SCoT

## Avis en tant que partenaire public associé

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

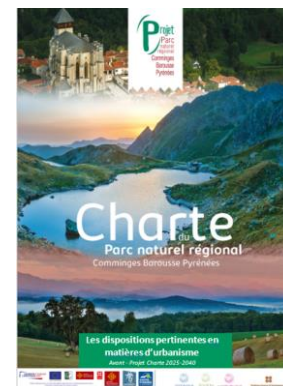


En 2023

- **Sur les grands projets d'urbanisme** de plus de 5000m<sup>2</sup> de surface plancher (lotissements) ou 1000 m<sup>2</sup> de surface de vente (12 avis rendus)
- **Avis sur les documents d'urbanisme communaux** : (16 communes accompagnées) dans le cadre des élaborations et les révisions de PLU, cartes communales, mises en compatibilité

### Avis et accompagnement à la réalisation de documents de planification élaborés par les partenaires :

- Charte du PNR Comminges Barousse Pyrénées (2 ateliers),
- Schéma régional/ SRADDET et territorialisation du ZAN (5 réunions),
- Plan local de l'habitat de la CCBA (2 réunions), Schéma régional des carrières (1 courrier d'information aux communes).

Perspectives  
2024

- **Accompagnement des Communes à la mise en compatibilité du SCoT révisé** : permanences, réalisation de documents de synthèse sur le SCoT révisé...

pays  
sud  
TOULOUSAIN

*Au 31/12/23 : 2 agents contractuels (Chargée de mission SCoT et Chargée de mission Planification énergétique)*

# Mise en œuvre du SCoT

## Partenariats et avis au titre du SCoT

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



En 2023

- **Participation à l'InterSCoT** (1 Copil, 4 Cotech, 4 groupes de travail)
- **Co-élaboration du projet ACTE Eau et changement climatique** avec le SMEAG, le CPIE et le PCAET du Pays (4 réunions)
- **Convention de partenariat avec la Fédération de chasse 31** dans le cadre du programme Via Fauna (ruptures de continuités écologiques)
- **Adhésion et travail avec Arbres et paysages d'Autans** sur la trame verte et bleue/ TVB



Perspectives  
2024

- **Développement des partenariats** (gestionnaires de l'eau, associations naturalistes)
- **Sollicitation de prestations**



SCOT

# Mise en œuvre du SCoT

## Accompagnement à la mise en œuvre et valorisation de projets communaux

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

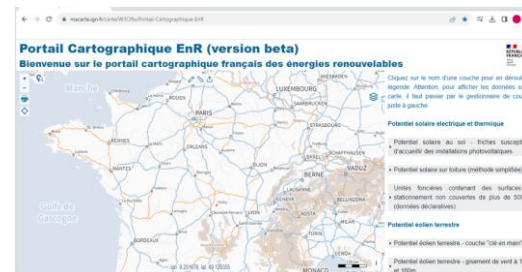
Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



En 2023

- **Accompagnement des Communes à la réalisation des zones d'accélération des énergies renouvelables** (40 communes en lien avec le service PCAET)
- **Co-élaboration du projet « Leur monde demain »** avec les services PCAET/ SCoT/ Santé/ Culture) : recueillir la parole des jeunes sur l'aménagement du territoire et leur environnement... (9 réunions)



Perspectives  
2024

- **Accompagnement des Communes à la mise en œuvre de projets majeurs** (suivi projet, lien avec partenaires compétents....) : désimperméabilisation, renaturation, gestion de l'eau, amélioration des corridors, valorisation des friches industrielles...

pays  
sud  
TOULOUSAIN



SCOT

# Suivi de la consommation foncière et accompagnement à la mise en œuvre du ZAN



En 2023

- **Notes et informations juridiques** à l'attention des Communes : 1 loi (complément du ZAN) et 4 décrets
- **Informations en Communautés de Communes** (6 dont 2 sur les énergies renouvelables)
- **Concertation** sur la mise en œuvre du ZAN (1 courrier + 5 réunions en commune et 2 restitutions)
- **Participation au Comité de Pilotage de la Conférence des SCoT d'Occitanie** (2 cotech et 5 copil)

Perspectives  
2024

- **Précision sur la gestion future des enveloppes foncières** avec les Communautés de Communes et la Commission SCoT
- **Accompagnement des Communes**
  - à la **réalisation rapport local** de suivi de l'artificialisation des sols en 2024
  - à l'**intégration de l'objectif ZAN aux documents d'urbanisme** (à réaliser d'ici le 22/02/2028, sans quoi aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée)



# Révision du SCoT et nouvelles concertation

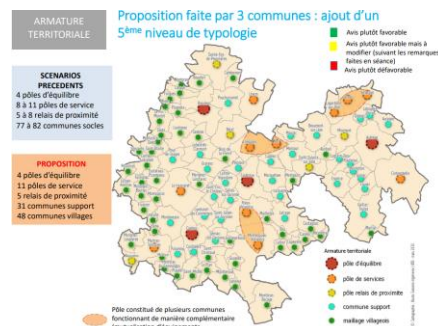
Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
 Reçu en préfecture le 27/02/2024  
 Publié le  
 ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

En 2023

- **Conférences-débat et concertation (4)** : sobriété foncière (62 présents), paysage et qualité de l'aménagement (31 présents), énergie (46 présents), économie avec le prestataire AID observatoire pour le DAAC-L/ Document Artisanal Commercial et Logistique (16 présents)
- **1<sup>ère</sup> discussion du PAS/** Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT en conseil syndical (juin)
- Réunions **d'échange en communes** (5 soirées et près de 100 présents) et **de restitution de la concertation** sur la révision du SCoT (2 réunions de 60 élus)
- **Elaboration et rédaction du SCoT révisé** : (9 commissions, 8 cotech, 3 réunions techniques thématiques (économie, habitat, énergie))

Perspectives  
2024

- **Début 2024** :
  - Rencontres de l'eau et du changement climatique
  - Nouvelle discussion sur le PAS en Conseil syndical
  - Réunion destinée au grand public et informations
  - Groupes de travail et concertation sur les propositions d'orientations et d'objectifs et programme d'action en lien avec le plan climat/ PCAET
- **Mi 2024** : arrêt du projet de SCoT puis enquête publique
- **Mi 2025** : approbation du SCoT



# Nouvelle organisation du service SCoT : pérennisation d'un renfort de la responsable de service

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF



En 2023

- **Intégration d'une chargée de mission pour la planification de l'énergie dans le SCoT pour 1 an** : accompagnement des Communes sur les zones d'accélération des énergies renouvelables et l'intégration d'un volet énergie dans le SCoT
- **Stagiaire sur l'accompagnement de la révision du SCoT** : travail sur l'aménagement et la qualité de vie

Perspectives  
2024

**Nouveaux recrutements pour le service SCoT avec actualisation des missions en lien avec les évolutions conjoncturelles et les besoins nouveaux :**

- Chargée de mission **Planification écologique et énergétique** du SCoT
- Stagiaire sur l'accompagnement de la révision du SCoT et le **suivi de la gestion des ressources** (cartographie, suivi des données...)



Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levrault

# BILAN ET PERSPECTIVES


# UN BILAN MITIGÉ

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

L'année 2023 correspond à la **pleine reprise des activités du PETR** une fois la sortie complète de la crise sanitaire qui avait altéré ou suspendu nombre d'opérations, voire des missions (comme le SCoT). D'autant plus que **les contractualisations financières sont pleinement entrées dans leur phase de mise en œuvre, du moins côté Etat et Région**, malgré une signature officielle du Contrat Territorial Occitanie / CTO sans cesse reportée (justifiant une signature par voie de parapheurs volants à défaut, début 2024, afin de ne pas se retrouver bloqué administrativement) et des révisions itératives de dispositifs régionaux, actualisés à l'aune des évolutions conjoncturelles ; ce qui n'a toutefois pas empêché l'équipe technique, le Comité des Financeurs et le Comité de Pilotage, tous deux communs aux différents contrats, de se mobiliser et valider une première véritable maquette financière annuelle partagée. **Côté Union européenne, le double processus de solde de l'ancienne programmation LEADER et de lancement de sa succession est compliqué et freiné** par un phénomène d'engorgement, dont le PETR est sorti grâce aux efforts du Groupe d'Action Locale / GAL, au point d'avoir comblé son retard pour désormais se retrouver en pôle position régionale, mais en reste victime pour ne plus être prioritaire dans le traitement régional. **L'Approche Territoriale Intégrée / ATI - FEDER est pour sa part engagée**, avec la difficulté ici pour la structure qui en est responsable sur son territoire, **d'avancer à vue, voire de travailler à l'aveugle**, dans la mesure où elle ne maîtrise rien contrairement à LEADER, surtout pas une enveloppe qui se révèle parfois plus faible et évanescence que prédite. Aussi **la charge de travail ne cesse d'augmenter**, en accompagnement des collectivités locales, plus-value elle-même croissante. D'où une **élévation des dépenses**, toujours nourrie par ailleurs par une inflation encore importante et une nouvelle hausse du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.



# UN BILAN MITIGE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le   
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Dans le même temps, l'équipe élue et technique du PETR s'est employée assidument à rechercher et obtenir de nouveaux financements. Quête qui a débouché sur une participation de l'Etat à l'ingénierie propice à la transition écologique, via le Fonds Vert, une première à saluer malgré un niveau relativement modeste ; ainsi que sur le retour aux subsides antérieurs du Département. À noter et à souligner aussi le **précieux consentement des Communautés de Communes pour augmenter leur taux de cotisation à l'aune de l'inflation, et soutenir la nouvelle mission de Conseil en Transition énergétique des collectivités locales**, qui a pu ainsi faire la preuve de son efficacité et de son utilité.

Toutefois, **les ressources du PETR demeurent à la fois fragiles, soumises à divers aléas qui ne relèvent pas de son fait, et insuffisantes, au regard de ce qui précède**. Une poursuite, voire une accentuation, du pilotage fin du budget avec visée des moindres économies et recettes supplémentaires, préserve un niveau encore satisfaisant de l'excédent correct ; mais il stagne et devra vraisemblablement être mis à contribution en 2024, réelle **menace sur la trésorerie, donc sur le fonctionnement quotidien de la structure**.


**Rigueur, discipline, minutie, pointillage sont plus que jamais visés et appliqués pour éviter, non pas une dérive, car la maîtrise des dépenses est assurée à minima, mais une dégradation des comptes qui pourrait engendrer moult difficultés de fonctionnement.**

# UN BILAN MITIGÉ

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

**Cette situation ne facilite pas le pilotage (toujours plus) délicat des ressources humaines**, dont dépend naturellement l'activité, l'utilité et la pérennité de la structure. Car la **pression sur les salaires** est (toujours plus) forte, alimentée à la fois par une inflation restant élevée et dégradant irrémédiablement le pouvoir d'achat d'employés qui plus est modestement rémunérés pour beaucoup (surtout à l'ADS), et par une **pénurie de main d'œuvre** qui rend (toujours plus) compliqué le recrutement comme le maintien (sur des postes très techniques pour lesquels il est de plus en plus rare de débaucher du personnel qualifié et opérationnel, qu'il s'agisse par exemples de l'ADS ou bien encore de la Chaleur renouvelable : nombreuses tentatives avortées fin 2023). Un travail conséquent a été réalisé dans le courant de l'année sur la **définition d'une politique salariale nette, précise, juste et équitable**, visant à sortir d'un empirisme qui peut engendrer inégalités, incompréhension et frustration. Malheureusement, il suppose un nivellement par le haut que les marges budgétaires n'autorisent pas dans l'immédiat. Aussi, **seules ont été retenues et actées les mesures les moins coûteuses** : nouvelle grille et hausse du plafond pour le CIA (récompense du mérite), mise en place du forfait mobilités (incitation à la mobilité durable) ou bien encore anticipation d'un an de la prévoyance (obligation de proposition de mutuelle aux tarifs négociés dès 2025). Est ainsi visée une **indispensable amélioration des conditions de travail, propice à une ambiance enfin apaisée et sereine**, après le **dangereux trou d'air** traversé durant le second semestre avec le décès tragique (et très mal géré en interne) d'un jeune instructeur au bureau (crise cardiaque sans lien toutefois avec le travail) et le départ, lié ou non, de plusieurs agents (effet boule de neige dans une certaine mesure).

# UN BILAN MITIGE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le   
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

## À retenir en positif :

- **Sélection le 15/12/23 par le réseau CLER dans le cadre de son appel à projet TIMS** pour une mobilité durable et solidaire, axée sur le vélo en Pays Sud-Toulousain
- **Validation le 09/02/23 par la Région du GAL du Pays Sud-Toulousain** au titre du programme LEADER 2023-2027 ;
- **Conventionnement avec la Région sur l'ATI-FEDER** (bien que charge supplémentaire non rémunérée!), et **maintien de son aide à l'ingénierie territoriale de 50 000€** ;
- **Conventionnement annuel du PETR avec le Conseil départemental de Haute-Garonne renouvelé en 2023**, avec détail des collaborations entre parties dans un esprit de complémentarité, non de concurrence, ouvrant droit à une subvention de 50 000€ (fléchés sur le SCoT) ;
- **Cotisations et contributions réévaluées par les Communautés de Communes** dans le cadre du conventionnement pluriannuel avec le PETR ;
- **Augmentation de 3% de la tarification ADS**, conformément au conventionnement réformé du PETR avec les Communes bénéficiaires, pour suivre l'inflation ;
- **Obtention de 15 000€ du Fonds Vert** pour financer les postes œuvrant à la transition écologique (DGS / CRTE, SCoT / EnR, SEC / Conseil aux collectivités).
- **Quelques mesures prises en faveur des agents**, notamment d'ordre financier, visant à les motiver pour les conserver et les mobiliser sur leur poste, leurs missions et leurs tâches, donc chacun s'accorde à dire qu'ils sont **utiles pour le territoire et dès lors nécessaires pour les collectivités.**

# UN BILAN MITIGE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

## À retenir en négatif :

- **Une nouvelle sollicitation avortée de la Région pour un soutien financier accru de l'ingénierie technique nécessaire à l'animation territoriale et à l'ingénierie financière induite par la mise en œuvre des nouvelles contractualisations (élaboration / gestion des maquettes financières annuelles et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage des porteurs de projets s'y inscrivant) : problématique prégnante et irrésolue à ce jour ;**
- **Une poursuite de l'inflation** aux conséquences néfastes sur les dépenses de fonctionnement, en particulier énergétiques ;
- **Une pression à la hausse de cette même inflation et de la pénurie de main d'œuvre sur les salaires**, paramètre de premier ordre dans l'attractivité et la fidélisation des talents, à reconnaître et à valoriser par tous les moyens à disposition ou à rechercher.
- **Un décès tragique au bureau et plusieurs départs d'agents (ADS, Chaleur renouvelable, RH-Finances, LEADER : pour des raisons diverses et variées, qui tiennent tant à l'encadrement de l'ADS que le niveau des émoluments, les perspectives de carrière...),** fort difficiles à remplacer, qui fragilisent naturellement davantage la structure.

# DIFFICILES PROJECTIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

**L'année 2024 s'annonce elle-aussi compliquée sur le plan financier** dans la mesure où l'horizon est bien loin de se dégager aux plans national comme local : si l'inflation semble ralentir, pour revenir à des niveaux soutenables selon les prévisionnistes, crises économiques et financières liées aux aléas mondiaux continuent à ravager des comptes publics déjà fragiles, obligeant les principaux financeurs du PETR à réviser leurs subsides à la baisse, qu'il s'agisse de la Région (moins 10 000€ annoncés en animation territoriale) ou bien encore du Département (plafond finalement fixé aux 50 000€ actuels), sans compter une probable nouvelle hausse du point d'indice et une aggravation de la pénurie de main d'œuvre.

**L'excédent dégagé in fine en 2023 est, certes, non négligeable, au même niveau que l'année précédente ; mais il est clairement fragilisé, face à des dépenses forcément accrues, soit une moindre durée de fonctionnement assurée en termes de fonds de roulement ; et sera d'autant plus menacé en 2024** au vu des perspectives de tout niveau décrites précédemment. L'heure est plus que jamais au **pragmatisme** plus qu'à l'optimisme, à la **prudence** plus qu'à l'aventure, au **recentrage** plus qu'à la diversification, à la **sobriété** plus qu'à la générosité. Toutefois, nombreux sont les éléments qui autorisent à **être et rester positifs**, une nécessité absolue pour poursuivre une dynamique commune remarquable, **car les fondamentaux demeurent sains et solides** grâce à une gestion maîtrisée et efficiente.

# DIFFICILES PROJECTIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

**L'objectif du PETR pour l'année 2024 demeure donc le maintien de l'existant**, à travers une équipe technique qui doit redevenir équilibrée, soudée et stabilisée, avec compétence et efficacité d'ores et déjà reconnues et appréciées (des élus comme des partenaires), visant la (re)montée en puissance. Pour ce faire, **besoin impérieux est de poursuivre et renforcer le travail enclenché précédemment :**

- **Conditions et ambiance de travail motivantes** : passerelles entre services, collaboration / entraide des agents, réunions d'équipe trimestrielles, formation de cohésion, performance du matériel, télétravail maintenu à 2 jours par semaine, repas partagés (y compris avec la CCV et les élus), assouplissements (horaires, ponts, congés), plan de formation renforcé (montée en compétences), encouragement et appui à l'évolution des carrières...
- **Récompense et valorisation du travail satisfaisantes**, via une équité et une justesse des rémunérations, tendant vers une politique salariale digne de ce nom ; concomitamment à des **recrutements circonscrits au strict minimum des remplacements nécessaires** (calibrage évolutif des effectifs au sein des services, notamment l'ADS, en fonction des besoins du service).

**L'effort est tout spécialement à porter sur les Ressources Humaines, qui ont été mises à très rude épreuve en 2023, et qui sont par définition le socle de l'activité du PETR, qui plus est à l'heure d'un accompagnement étayé et développé à l'endroit des acteurs du territoire, en priorité publics tout naturellement.**

# DIFFICILES PROJECTIONS

Envoyé en préfecture le 27/02/2024  
Reçu en préfecture le 27/02/2024  
Publié le  
ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

## Ce maintien de l'existant passe par :

- **une réduction de la voilure, déjà activée les années précédentes** (de manière subie lors de la crise sanitaire ; ou volontaire, en 2022 comme en 2023, avec une reprise des activités visée au moindre coût), **sans jamais pouvoir faire véritablement plus** (les marges budgétaires sont d'ores et déjà réduites par rapport aux années précédentes, entre frais circonscrits et salaires contenus, ce qui nuit encore une fois à l'attractivité du PETR pour les talents, chez les instructeur-riche-s ADS, les moins bien rémunéré-e-s de l'équipe, bien que revalorisé-e-s pour beaucoup, comme chez les chargé-e-s de mission, dont les émoluments sont indéniablement moindres que ce que proposent d'autres structures publiques),
- **mais aussi et surtout par une augmentation des ressources, à la fois internes** (sollicitation des Communautés de Communes sur leurs cotisations et contributions, ainsi que des Communes sur l'ADS ; et autres prestations tarifées le cas échéant) **et externes** (sollicitations diverses et variées, au gré des relations récurrentes et étayées avec les financeurs traditionnels / dispositifs de droit commun ; et des opportunités à créer ou à saisir / appels divers ; y compris privées le cas échéant).

L'enjeu n'est pas uniquement de passer l'année 2024 sans trop de heurts, mais aussi de préparer la fin de mandat comme la transition à suivre, toujours et encore dans le seul objectif d'intérêt général consistant à assurer de la sorte un service de qualité pour les collectivités et les habitants du territoire.

Le PETR du Pays Sud Toulousain s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à **enrichir, animer et implémenter le Projet de Territoire renouvelé**, en cohérence, en coordination et en association avec les politiques et actions publiques des Communautés de Communes, ce qui se traduira par :

- **La poursuite et l'intensification de la réflexion concertée sur l'avenir du territoire**, en particulier via l'aboutissement de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale / SCoT en lien toujours plus étroit avec un PCAET redynamisé à mi-parcours, associant davantage le Conseil de Développement ;
- **La représentation du Pays Sud Toulousain** auprès des pouvoirs publics et des diverses institutions ;
- **La structuration et l'alimentation du réseau des acteurs du territoire** ; la conclusion ou le renforcement des **partenariats, en premier lieu institutionnels (Etat, Région et Département)** ; de nouvelles coopérations territoriales aux profits réciproques avec le voisinage (PETR, PNR, Agglomérations...) ;
- L'animation dynamique et l'application volontariste des **contractualisations et conventionnements dont le PETR est signataire** ;
- **La veille réglementaire et financière** quant aux dispositions et dispositifs européens, nationaux, régionaux et départementaux ;



- Une consolidation et un déploiement de l'**Assistance Maîtrise d'Ouvrage** au bénéfice premier des Communautés de Communes et de leurs Communes membres ;
- **La restructuration interne et la stabilisation externe du service ADS ;**
- **La finalisation et la projection du Contrat Local de Santé dans toutes ses déclinaisons ;**
- **La clôture et la succession de la première saison de l'éducation artistique et culturelle** ainsi que **la préservation et la valorisation patrimoniales**, sans jamais omettre les actions classiques mais cruciales de **mise en réseau des acteurs culturels** et de **soutien à leurs projets ;**
- **La poursuite du service Energie-Climat** en faveur prioritairement des collectivités locales (Chaleur renouvelable, Conseil en Transition Energétique, Mobilités) et des ménages (Guichet Rénov'Occitanie) ;
- **La concentration du SCoT comme du PCAET sur la sobriété et l'efficacité énergétiques, le déploiement des énergies renouvelables, la préservation en quantité et qualité des ressources (foncier, eau, écosystèmes...), le soutien aux filières vertes (économie circulaire en tête) et la mobilité durable**, pour un territoire exemplaire ;
- Toute action complémentaire dévolue au PETR du Pays Sud-Toulousain par les Communautés de Communes.

**La feuille de route du PETR n'est pas seulement politique et opérationnelle, mais aussi et plus que jamais budgétaire et financière**, au vu des éléments énoncés ci-avant, car il s'agit bien là **d'asseoir durablement la structure sur ces deux piliers**, à étayer tant que possible, pour **lui donner les moyens et les garanties d'une action à déployer** pour le bien de son territoire, de ses acteurs et in fine de ses habitants, dans l'optique renouvelée d'une **haute qualité de vie rurale**.

Il s'agit à la fois de **maîtriser davantage encore les dépenses en circonscrivant leur hausse (inéluçtable) aux strictes obligations salariales** (au-delà de l'augmentation imposée du point d'indice, revalorisation indispensable des émoluments, surtout les plus faibles), **et de mener toute démarche susceptible de capter de nouvelles ressources, le tout pour sécuriser un budget à moins de 3M€ sur les années à venir**.

Il s'agit in fine de **faire mieux avec moins**, car l'accroissement budgétaire prévisible est à relativiser dans la mesure où il ne couvre pas l'inflation constatée et subie à la fois sur le plan financier et en termes de charge de travail : **les responsabilités du PETR et les tâches de son équipe sont plus élevées que jamais, et tout le défi des mois et années à venir sera de les assumer du mieux possibles, au service du territoire**.

AU SERVICE DE SES ELUS,  
POUR NOTRE TERRITOIRE.

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-26022024-BF

Berser  
Levrault

pays  
sud  
TOULOUSAIN



[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 26 février 2024  
Délibération n°01/2024

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Objet :

Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 35

Excusés : 0

Absents : 7

Date de la convocation : 20/02/2024

Approbation du rapport d'activité  
2023 du PETR du Pays Sud  
Toulousain

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

**PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BLANC Paul-Marie - M. CAPBLANQUET Gérard - Mme GERARD Sylvie - M. GOJARD Loïc - M. HAMADI Ahmed - M. KAUFFEISEN Antoine - M. LAGARRIGUE Pierre - M. PAREDE Daniel - M. PASIAN Frédéric - M. ROSTAING Nicolas - M. ROUAIX Henri - M. SANCHEZ Jean-Christophe - M. SERVAT Jacques

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René - M. CARTE Olivier - Mme ESTANG Nadia - M. GRANGE Régis - M. MARCHAND René - M. MARQUET Dominique - M. MUNOZ Floréal - M. REMY Jean-Louis - M. SIRABELLA Roger - M. TATIBOUET Pascal - M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CARON-JOURDA Yves - M. CAZARRE Max - M. CHALDUC Jean - M. GAY Jean-Louis - M. HO Bastien - M. LEFEBVRE Patrick - Mme LEMAISTRE Nadia - M. PAYEN Eric - M. RAMOND Rémi - M. ROUJAS Gérard - M. VIEL Pierre

**EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

**ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. LANFRANCHI Pierre - M. SANSEBE Christian

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DARCHE Yoann - M. TISSEIRE Bernard - M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : Mme VEZAT-BARONIA Maryse - M. WAWRZYNIAK Stéphane

**POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. MARCHAND René

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président propose à l'Assemblée de prendre connaissance du rapport d'activité 2023, qui inclut les projections 2024 pour nourrir le débat d'orientations budgétaires en suivant ; dans les deux cas à la fois dans la globalité de la structure et dans le détail des missions. Il cède ainsi la parole aux vice-présidents en charge de ces missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le Rapport d'activité 2023 du Pays Sud Toulousain,
- Autorise Le Président à mener toute démarche en lien avec ledit rapport.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

3, avenue de Toulouse

31390 CAISSELINE

Tél. 05 61 24 14 20

[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 26 février 2024  
Délibération n°02/2024

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 35

Excusés : 0

Absents : 7

Date de la convocation : 20/02/2024

### Objet :

### Débat d'Orientations Budgétaires 2024 du PETR du Pays Sud Toulousain

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbone, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BLANC Paul-Marie - M. CAPBLANQUET Gérard - Mme GERARD Sylvie - M. GOJARD Loïc - M. HAMADI Ahmed - M. KAUFFEISEN Antoine - M. LAGARRIGUE Pierre - M. PAREDE Daniel - M. PASIAN Frédéric - M. ROSTAING Nicolas - M. ROUAIX Henri - M. SANCHEZ Jean-Christophe - M. SERVAT Jacques

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René - M. CARTE Olivier - Mme ESTANG Nadia - M. GRANGE Régis - M. MARCHAND René - M. MARQUET Dominique - M. MUNOZ Floréal - M. REMY Jean-Louis - M. SIRABELLA Roger - M. TATIBOUET Pascal - M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CARON-JOURDA Yves - M. CAZARRE Max - M. CHALDUC Jean - M. GAY Jean-Louis - M. HO Bastien - M. LEFEBVRE Patrick - Mme LEMAISTRE Nadia - M. PAYEN Eric - M. RAMOND Rémi - M. ROUJAS Gérard - M. VIEL Pierre

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. LANFRANCHI Pierre - M. SANSEBE Christian

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DARCHE Yoann - M. TISSEIRE Bernard - M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : Mme VEZAT-BARONIA Maryse - M. WAWRZYNIAK Stéphane

#### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. MARCHAND René

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-022024-BF



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-36,  
Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires joint à la présente, auquel est expressément attaché le Rapport  
d'Activité 2023 incluant les perspectives stratégiques et budgétaires 2024.

Considérant qu'aux termes du texte susvisé, un débat a lieu au Conseil syndical sur les orientations générales du  
budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, et que le Rapport d'Orientations Budgétaires  
ici exposé, est obligatoirement transmis aux EPCI membres de l'établissement public.

Le Conseil syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur  
Le Président  
**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse  
31390 CARPENTRAN  
Tel. : 05 61 97 34 20  
www.paysesudtoulousain.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois  
devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-032024-DE



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 26/02/2024

Délibération n°03/2024

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 35

Excusés : 0

Absents : 7

Date de la convocation : 20/02/2024

### Objet :

**Approbation du Compte  
administratif 2023 et Approbation du  
Compte de gestion 2023 du PETR du  
Pays Sud Toulousain**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

### **PRESENTS :**

**Communauté de Communes Cœur de Garonne :** M. BLANC Paul-Marie - M. CAPBLANQUET Gérard - Mme GERARD Sylvie - M. GOJARD Loïc - M. HAMADI Ahmed - M. KAUFFEISEN Antoine - M. LAGARRIGUE Pierre - M. PAREDE Daniel - M. PASIAN Frédéric - M. ROSTAING Nicolas - M. ROUAIX Henri - M. SANCHEZ Jean-Christophe - M. SERVAT Jacques

**Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :** M. AZEMA René - M. CARTE Olivier - Mme ESTANG Nadia - M. GRANGE Régis - M. MARCHAND René - M. MARQUET Dominique - M. MUNOZ Floréal - M. REMY Jean-Louis - M. SIRABELLA Roger - M. TATIBOUET Pascal - M. ZDAN Michel

**Communauté de Communes du Volvestre :** M. CARON-JOURDA Yves - M. CAZARRE Max - M. CHALDUC Jean - M. GAY Jean-Louis - M. HO Bastien - M. LEFEBVRE Patrick - Mme LEMAISTRE Nadia - M. PAYEN Eric - M. RAMOND Rémi - M. ROUJAS Gérard - M. VIEL Pierre

### **EXCUSES :**

**Communauté de Communes Cœur de Garonne :**

**Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :**

**Communauté de Communes du Volvestre :**

### **ABSENTS :**

**Communauté de Communes Cœur de Garonne :** M. LANFRANCHI Pierre - M. SANSEBE Christian

**Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :** M. DARCHE Yoann - M. TISSEIRE Bernard - M. VINCINI Sébastien

**Communauté de Communes du Volvestre :** Mme VEZAT-BARONIA Maryse - M. WAWRZYNIAK Stéphane

### **POUVOIR :**

**Communauté de Communes Cœur de Garonne :**

**Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :**

**Communauté de Communes du Volvestre :**

**Secrétaire de séance :** M. MARCHAND René

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE



En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Syndical de prononcer l'arrêt des comptes de l'exercice précédent en votant le Compte Administratif.

Conformément à l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président cède la parole à M. AZEMA et quitte la salle.

M. AZEMA, rapporteur du budget, expose les éléments suivants :

Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2023 de -7 075.69€.

	Recettes 2023	Dépenses 2023	Résultats 2023
Investissement	123 954.25€	77 559.48€	46 394.77€
Fonctionnement	1 525 347.99€	1 578 818.45€	53 470.46€
Total	1 649 302.24€	1 656 377.93€	- 7 075.69€

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après s'être assuré que le compte de gestion établi par le receveur pour l'exercice 2023 est conforme au compte administratif 2023 du Pays Sud Toulousain,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif 2023 annexé à la présente délibération,
- Approuve le Compte de Gestion 2023 réalisé par le comptable public.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

Le Président

**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse

31390 CAZENONNE

Tél. : 05 61 07 84 20

[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 26 février 2024

Délibération n°04/2024

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 35

Excusés : 0

Absents : 7

Date de la convocation : 20/02/2024

### Objet :

**Compte Administratif 2023 du PETR  
du Pays Sud Toulousain : affectation  
du résultat 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BLANC Paul-Marie - M. CAPBLANQUET Gérard - Mme GERARD Sylvie - M. GOJARD Loïc - M. HAMADI Ahmed - M. KAUFFEISEN Antoine - M. LAGARRIGUE Pierre - M. PAREDE Daniel - M. PASIAN Frédéric - M. ROSTAING Nicolas - M. ROUAIX Henri - M. SANCHEZ Jean-Christophe - M. SERVAT Jacques

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René - M. CARTE Olivier - Mme ESTANG Nadia - M. GRANGE Régis - M. MARCHAND René - M. MARQUET Dominique - M. MUNOZ Floréal - M. REMY Jean-Louis - M. SIRABELLA Roger - M. TATIBOUET Pascal - M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CARON-JOURDA Yves - M. CAZARRE Max - M. CHALDUC Jean - M. GAY Jean-Louis - M. HO Bastien - M. LEFEBVRE Patrick - Mme LEMAISTRE Nadia - M. PAYEN Eric - M. RAMOND Rémi - M. ROUJAS Gérard - M. VIEL Pierre

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. LANFRANCHI Pierre - M. SANSEBE Christian

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DARCHE Yoann - M. TISSEIRE Bernard - M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : Mme VEZAT-BARONIA Maryse - M. WAWRZYNIAK Stéphane

#### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. MARCHAND René

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Gérard ROUJAS ;  
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 ;  
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat CA 2022	129 405.98€	812 819.87€
Virement à la SI	0€	0€
Résultat Exercice 2023	46 394.77€	-53 470.46€
RAR 2023	2 046€	0€
Affectation de résultat	175 800.75€	759 349.51€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent global cumulé au 31/12/2023</b>	<b>759 349.51€</b>
<b><u>Affectation obligatoire :</u></b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0€
<b><u>Solde disponible affecté comme suit :</u></b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	759 349.51€
<b>Déficit global cumulé au 31/12/2023</b>	<b>0€</b>
Déficit à reporter (ligne 002)	

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur  
Le Président  
Gérard ROUJAS

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNIE

Tél. : 05 61 97 44 20

www.payssudtoulousain.fr



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 26 février 2024

Délibération n°05/2024

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 35

Excusés : 0

Absents : 7

Date de la convocation : 20/02/2024

### Objet :

### Dépenses d'investissement 2024 du PETR du Pays Sud Toulousain

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BLANC Paul-Marie - M. CAPBLANQUET Gérard - Mme GERARD Sylvie - M. GOJARD Loïc - M. HAMADI Ahmed - M. KAUFFEISEN Antoine - M. LAGARRIGUE Pierre - M. PAREDE Daniel - M. PASIAN Frédéric - M. ROSTAING Nicolas - M. ROUAIX Henri - M. SANCHEZ Jean-Christophe - M. SERVAT Jacques

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René - M. CARTE Olivier - Mme ESTANG Nadia - M. GRANGE Régis - M. MARCHAND René - M. MARQUET Dominique - M. MUNOZ Floréal - M. REMY Jean-Louis - M. SIRABELLA Roger - M. TATIBOUET Pascal - M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CARON-JOURDA Yves - M. CAZARRE Max - M. CHALDUC Jean - M. GAY Jean-Louis - M. HO Bastien - M. LEFEBVRE Patrick - Mme LEMAISTRE Nadia - M. PAYEN Eric - M. RAMOND Rémi - M. ROUJAS Gérard - M. VIEL Pierre

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. LANFRANCHI Pierre - M. SANSEBE Christian

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M DARCHÉ Yoann - M. TISSEIRE Bernard - M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : Mme VEZAT-BARONIA Maryse - M. WAWRZYNIAK Stéphane

#### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. MARCHAND René

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président informe :

Afin d'effectuer des règlements sur les comptes d'investissement en début d'année 2024, soit sur l'exercice 2024, en amont du vote du budget prévisionnel pour ce dernier, une autorisation du Conseil syndical est nécessaire, permettant d'engager des dépenses de cette section à hauteur de 25% maximum du montant inscrit sur l'exercice 2023.

Le vote du budget primitif interviendra courant mars.

	<b>Investissement 2023</b>	<b>25% en 2024</b>
<i>Immobilisations incorporelles</i>	106 024€	26 506€
<i>Immobilisations corporelles</i>	15 908.26€	3 977.06€

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur  
Le Président  
**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 07 734 20

[www.paysdutoulousain.fr](http://www.paysdutoulousain.fr)



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 26/02/2024

Délibération n°06/2024

### Objet :

**Sollicitation de la Région Occitanie au  
titre de l'accompagnement à  
l'ingénierie dans les territoires ruraux**

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 35

Excusés : 0

Absents : 7

Date de la convocation : 20/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

### **PRESENTS :**

**Communauté de Communes Cœur de Garonne :** M. BLANC Paul-Marie - M. CAPBLANQUET Gérard - Mme GERARD Sylvie - M. GOJARD Loïc - M. HAMADI Ahmed - M. KAUFFEISEN Antoine - M. LAGARRIGUE Pierre - M. PAREDE Daniel - M. PASIAN Frédéric - M. ROSTAING Nicolas - M. ROUAIX Henri - M. SANCHEZ Jean-Christophe - M. SERVAT Jacques

**Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :** M. AZEMA René - M. CARTE Olivier - Mme ESTANG Nadia - M. GRANGE Régis - M. MARCHAND René - M. MARQUET Dominique - M. MUNOZ Floréal - M. REMY Jean-Louis - M. SIRABELLA Roger - M. TATIBOUET Pascal - M. ZDAN Michel

**Communauté de Communes du Volvestre :** M. CARON-JOURDA Yves - M. CAZARRE Max - M. CHALDUC Jean - M. GAY Jean-Louis - M. HO Bastien - M. LEFEBVRE Patrick - Mme LEMAISTRE Nadia - M. PAYEN Eric - M. RAMOND Rémi - M. ROUJAS Gérard - M. VIEL Pierre

### **EXCUSES :**

**Communauté de Communes Cœur de Garonne :**

**Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :**

**Communauté de Communes du Volvestre :**

### **ABSENTS :**

**Communauté de Communes Cœur de Garonne :** M. LANFRANCHI Pierre - M. SANSEBE Christian

**Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :** M DARCHE Yoann - M. TISSEIRE Bernard - M. VINCINI Sébastien

**Communauté de Communes du Volvestre :** Mme VEZAT-BARONIA Maryse - M. WAWRZYNIAK Stéphane

### **POUVOIR :**

**Communauté de Communes Cœur de Garonne :**

**Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :**

**Communauté de Communes du Volvestre :**

**Secrétaire de séance :** M. MARCHAND René

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Le Président expose à l'Assemblée :

La Région Occitanie subventionne de longue date l'ingénierie des territoires de projet avec lesquels elle noue un partenariat spécifique et privilégié par le biais du Contrat Territorial Occitanie. Il en va ainsi du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural / PETR du Pays Sud-Toulousain, qui perçoit chaque année des financements régionaux pour soutenir les moyens humains nécessaires à l'animation locale que la Région elle-même prône sur l'ensemble de son territoire de manière diffuse et équilibrée.

Dans le cadre de la révision de ses différents dispositifs financiers, la Région Occitanie a voté un nouveau cadre et une nouvelle procédure pour l'attribution de ces subsides. À compter de l'année 2024, à l'instar d'ailleurs du Conseil départemental de Haute-Garonne, elle propose à chaque territoire de projet une convention annuelle, dont la trame est annexée à la présente. Elle s'y engage à financer l'ingénierie sous certaines conditions à remplir de la part de la structure partenaire, en particulier la mobilisation à hauteur minimale d'un mi-temps de tout agent contribuant de manière effective à l'implémentation de missions socles, voire secondaires, listées par ses soins.

Au regard de cette convention, le PETR du Pays Sud-Toulousain est invité par la Région à solliciter son dispositif d'accompagnement de l'ingénierie des territoires ruraux, via un formulaire dédié, accompagné de différentes pièces requises. Ce, sur la base d'un budget à la fois global (de la structure) et particulier (de l'action). Au regard des nouveaux critères régionaux, il pourrait ainsi bénéficier de 40 000€, visant à financer au moins un poste, à savoir la Direction Générale des Services, première concernée par l'animation territoriale ainsi visée.

Après délibération, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver à la fois le conventionnement 2024 avec la Région Occitanie et la demande d'aide financière au titre de l'accompagnement à l'ingénierie des territoires ruraux,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à opérer tout acte et à signer tout document en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pour notification au demandeur

**Le Président**

**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse

31390 CARBOILLAN

Tél. : 05 61 93 34 20

www.payssudtoulousain.fr



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 26/02/2024

Délibération n°07/2024

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

En exercice : 42

Présents : 35

Excusés : 0

Absents : 7

Date de la convocation : 20/02/2024

Objet :

**Convention avec Radio Galaxie**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BLANC Paul-Marie - M. CAPBLANQUET Gérard - Mme GERARD Sylvie - M. GOJARD Loïc - M. HAMADI Ahmed - M. KAUFFEISEN Antoine - M. LAGARRIGUE Pierre - M. PAREDE Daniel - M. PASIAN Frédéric - M. ROSTAING Nicolas - M. ROUAIX Henri - M. SANCHEZ Jean-Christophe - M. SERVAT Jacques

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René - M. CARTE Olivier - Mme ESTANG Nadia - M. GRANGE Régis - M. MARCHAND René - M. MARQUET Dominique - M. MUNOZ Floréal - M. REMY Jean-Louis - M. SIRABELLA Roger - M. TATIBOUET Pascal - M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CARON-JOURDA Yves - M. CAZARRE Max - M. CHALDUC Jean - M. GAY Jean-Louis - M. HO Bastien - M. LEFEBVRE Patrick - Mme LEMAISTRE Nadia - M. PAYEN Eric - M. RAMOND Rémi - M. ROUJAS Gérard - M. VIEL Pierre

### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. LANFRANCHI Pierre - M. SANSEBE Christian

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DARCHE Yoann - M. TISSEIRE Bernard - M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : Mme VEZAT-BARONIA Maryse - M. WAWRZYNIAK Stéphane

### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. MARCHAND René

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE



Le Président expose à l'Assemblée :

Depuis 1982, Radio Galaxie s'est assignée pour objectif d'être un véritable outil de communication radiophonique dédié au territoire qu'elle couvre.

Dans ce cadre, sa mission première est de donner la parole à des citoyens, des associations et des institutions qui, dans nos régions, n'ont que très rarement l'occasion de s'exprimer sur une radio. Elle tend par ailleurs à informer le plus largement et étroitement possible, en lien privilégié avec le terrain.

Elle rayonne par ailleurs sur l'ensemble du Pays Sud Toulousain, et au-delà, ce qui est rare et remarquable, permettant d'en toucher la population locale, ainsi que les pourtours, et d'optimiser de la sorte la communication du PETR et de ses collectivités membres.

Déjà signée et mise en œuvre par le passé telle quelle, notamment en 2022 et 2023, la présente convention de partenariat, jointe en annexe, consiste pour le diffuseur / Radio Galaxie et l'annonceur / PETR à collaborer sur la réalisation et la diffusion d'une émission intitulée « La voix du Pays ». Le but de ces émissions est d'informer les habitants du Pays Sud Toulousain et autres auditeurs du diffuseur, sur l'actualité et la vie dudit Pays : une émission de 40 minutes diffusée 4 fois dans le mois. Elle est destinée en priorité à l'annonceur, qui pourra toutefois donner la parole à tout acteur de son territoire, à commencer par ses collectivités membres, le cas échéant, pour compléter et enrichir sa communication au grand public.

Le diffuseur propose aussi à l'annonceur de compléter et d'enrichir sa communication radiophonique par le biais de messages ponctuels au titre de campagnes promotionnelles (message d'une durée de 1 minute maximum) en fonction des besoins de l'annonceur ; et reste à son écoute pour toute demande complémentaire, dans le souci d'un partenariat renouvelé, toujours plus étroit et efficace, dans l'intérêt de toutes les parties et surtout du territoire. Le tout contre subvention annuelle de 3 000€.

Après délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention avec Radio Galaxie,
- D'autoriser M. Le Président de signer tout document et de réaliser tout acte en rapport avec cette démarche.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus**

**Au registre suivent les signatures**

**Pour copie certifiée conforme**

**Pour notification au demandeur**

**Le Président**

**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNÈRE

Tél. : 05 61 97 30 44

www.paysstoutoulousain.fr



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 26/02/2024

Délibération n°08/2024

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

**Objet :**

**Adhésion à l'AUAT**

En exercice : 42

Présents : 35

Excusés : 0

Absents : 7

Date de la convocation : 20/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbone, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

**PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BLANC Paul-Marie - M. CAPBLANQUET Gérard - Mme GERARD Sylvie - M. GOJARD Loïc - M. HAMADI Ahmed - M. KAUFFEISEN Antoine - M. LAGARRIGUE Pierre - M. PAREDE Daniel - M. PASIAN Frédéric - M. ROSTAING Nicolas - M. ROUAIX Henri - M. SANCHEZ Jean-Christophe - M. SERVAT Jacques

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René - M. CARTE Olivier - Mme ESTANG Nadia - M. GRANGE Régis - M. MARCHAND René - M. MARQUET Dominique - M. MUNOZ Floréal - M. REMY Jean-Louis - M. SIRABELLA Roger - M. TATIBOUET Pascal - M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CARON-JOURDA Yves - M. CAZARRE Max - M. CHALDUC Jean - M. GAY Jean-Louis - M. HO Bastien - M. LEFEBVRE Patrick - Mme LEMAISTRE Nadia - M. PAYEN Eric - M. RAMOND Rémi - M. ROUJAS Gérard - M. VIEL Pierre

**EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

**ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. LANFRANCHI Pierre - M. SANSEBE Christian

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DANCHE Yoann - M. TISSEIRE Bernard - M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : Mme VEZAT-BARONIA Maryse - M. WAWRZYNIAK Stéphane

**POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. MARCHAND René

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Monsieur le Président propose au conseil syndical l'adhésion à l'AUAT du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural / PETR du Pays Sud-Toulousain en sa qualité de porteur du Schéma de Cohérence Territoriale / SCoT, au titre de l'InterSCoT animé par l'agence.

L'agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse-aire métropolitaine (AUAT) est une association de partenaires publics, parmi lesquels l'Etat, la Région Occitanie, Toulouse Métropole et de nombreuses autres collectivités de l'aire métropolitaine de Toulouse.

Financée par des fonds publics, l'AUAT a une mission d'intérêt public pour contribuer, par ses travaux, à l'harmonisation des politiques publiques, conformément à ses statuts révisés en 2019. Elle intervient sur un périmètre qui s'étend jusqu'à 100km de l'aire urbaine de Toulouse, dans les domaines de l'observation, la prospective, la planification urbaine, l'aménagement du territoire, la programmation et des politiques publiques (déplacements, environnement, habitat, foncier, économie, sociologie, commerce, écologie, immobilier d'entreprise...). Ses savoir-faire conjuguent études urbaines et animations inter-institutionnelles.

L'AUAT constitue à travers son programme partenarial un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherche, de conseils et d'assistance auprès de ses membres. Le financement des charges liées à la réalisation du programme partenarial de l'AUAT est assumé par les membres de l'association à travers les subventions sollicitées auprès de chacun d'entre eux.

En particulier, l'AUAT anime les travaux de l'InterSCoT depuis près de 20 ans sous des modalités diverses. En 2023, l'agence a souhaité formaliser plus clairement ce dispositif utile pour l'ensemble des SCoT dans le fonctionnement de l'agence. Suite à la rencontre des élus des SCoT concernés le 26 juin 2023, qui précise le cadre de travail de l'InterSCoT, il a été proposé aux SCoT qui n'étaient pas encore membres de l'agence d'y adhérer afin de conforter les relations déjà nouées et de contribuer notamment à la démarche de réflexion sur un modèle alternatif d'aménagement territorial, notamment à l'aune du Zéro Artificialisation Nette.

Cette adhésion, qui s'inscrirait dans un partenariat pluriannuel, permettrait par ailleurs au PETR du Pays Sud-Toulousain de bénéficier de cette ingénierie dans ses domaines de compétence, et tout particulièrement en matière de planification à l'échelle de l'InterSCoT du Bassin Toulousain.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à la majorité :

- D'approuver l'adhésion du PETR du Pays Sud-Toulousain à l'agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse aire métropolitaine (AUAT),
- De mandater Monsieur le Président pour les formalités administratives et contractuelles afférentes.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus**

**Au registre suivent les signatures**

**Pour copie certifiée conforme**

**Pour notification au demandeur**

**Le Président**

**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

34, avenue de Toulouse

31390 CARBONNE

Tél. : 05 61 97 41 40

www.pays-sud-toulousain.fr



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 26 février 2024

Délibération n°09/2024

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 35

Excusés : 0

Absents : 7

Date de la convocation : 20/02/2024

### Objet :

### Création d'un emploi non-permanent pour Accroissement Temporaire D'Activité

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

#### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. BLANC Paul-Marie - M. CAPBLANQUET Gérard - Mme GERARD Sylvie - M. GOJARD Loïc - M. HAMADI Ahmed - M. KAUFFEISEN Antoine - M. LAGARRIGUE Pierre - M. PAREDE Daniel - M. PASIAN Frédéric - M. ROSTAING Nicolas - M. ROUAIX Henri - M. SANCHEZ Jean-Christophe - M. SERVAT Jacques

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. AZEMA René - M. CARTE Olivier - Mme ESTANG Nadia - M. GRANGE Régis - M. MARCHAND René - M. MARQUET Dominique - M. MUNOZ Floréal - M. REMY Jean-Louis - M. SIRABELLA Roger - M. TATIBOUET Pascal - M. ZDAN Michel

Communauté de Communes du Volvestre : M. CARON-JOURDA Yves - M. CAZARRE Max - M. CHALDUC Jean - M. GAY Jean-Louis - M. HO Bastien - M. LEFEBVRE Patrick - Mme LEMAISTRE Nadia - M. PAYEN Eric - M. RAMOND Rémi - M. ROUJAS Gérard - M. VIEL Pierre

#### **EXCUSES :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

#### **ABSENTS :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne : M. LANFRANCHI Pierre - M. SANSEBE Christian

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais : M. DARCHE Yoann - M. TISSEIRE Bernard - M. VINCINI Sébastien

Communauté de Communes du Volvestre : Mme VEZAT-BARONIA Maryse - M. WAWRZYNIAK Stéphane

#### **POUVOIR :**

Communauté de Communes Cœur de Garonne :

Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :

Communauté de Communes du Volvestre :

Secrétaire de séance : M. MARCHAND René

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales et notamment son article 3-1°

Le Président expose au Conseil syndical : afin de remplir ses missions et de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer un emploi non-permanent à temps non complet (14h par semaine) au grade de rédacteur territorial.

Le Président propose d'assurer la charge de la constatation du besoin concerné ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence de l'emploi concerné.

Après délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver la création énoncée ci-dessus,
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires,
- De donner mandat au Président pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que cette dernière sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur  
Le Président  
**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**  
34, avenue de Toulouse  
31390 CARBONNE  
Tél. : 05 61 00 00 00  
[www.paysudsouthtoulousain.fr](http://www.paysudsouthtoulousain.fr)



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du 26 février 2024

Délibération n°10/2024

### Objet :

**Deuxième débat du Projet  
d'Aménagement Stratégique (PAS)  
du Schéma de Cohérence Territoriale  
(SCoT) en révision**

### Nombre de Membres du Comité Syndical

En exercice : 42

Présents : 35

Excusés : 0

Absents : 7

Date de la convocation : 20/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h, le Conseil Syndical du Pays du Sud Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Communauté de Communes du Volvestre à Carbonne, sous la présidence de Monsieur Gérard ROUJAS.

### **PRESENTS :**

**Communauté de Communes Cœur de Garonne :** M. BLANC Paul-Marie - M. CAPBLANQUET Gérard - Mme GERARD Sylvie - M. GOJARD Loïc - M. HAMADI Ahmed - M. KAUFFEISEN Antoine - M. LAGARRIGUE Pierre - M. PAREDE Daniel - M. PASIAN Frédéric - M. ROSTAING Nicolas - M. ROUAIX Henri - M. SANCHEZ Jean-Christophe - M. SERVAT Jacques

**Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :** M. AZEMA René - M. CARTE Olivier - Mme ESTANG Nadia - M. GRANGE Régis - M. MARCHAND René - M. MARQUET Dominique - M. MUNOZ Floréal - M. REMY Jean-Louis - M. SIRABELLA Roger - M. TATIBOUET Pascal - M. ZDAN Michel

**Communauté de Communes du Volvestre :** M. CARON-JOURDA Yves - M. CAZARRE Max - M. CHALDUC Jean - M. GAY Jean-Louis - M. HO Bastien - M. LEFEBVRE Patrick - Mme LEMAISTRE Nadia - M. PAYEN Eric - M. RAMOND Rémi - M. ROUJAS Gérard - M. VIEL Pierre

### **EXCUSES :**

**Communauté de Communes Cœur de Garonne :**

**Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :**

**Communauté de Communes du Volvestre :**

### **ABSENTS :**

**Communauté de Communes Cœur de Garonne :** M. LANFRANCHI Pierre - M. SANSEBE Christian

**Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :** M DARCHE Yoann - M. TISSEIRE Bernard - M. VINCINI Sébastien

**Communauté de Communes du Volvestre :** Mme VEZAT-BARONIA Maryse - M. WAWRZYNIAK Stéphane

### **POUVOIR :**

**Communauté de Communes Cœur de Garonne :**

**Communauté de Communes Bassin Auterivain Haut Garonnais :**

**Communauté de Communes du Volvestre :**

**Secrétaire de séance :** M. MARCHAND René

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses article L143-18 et L143-30 ;  
Vu la délibération du Conseil syndical n°313 en date du 29 octobre 2012 approuvant le SCoT Sud Toulousain ;  
Vu la délibération du Conseil syndical n° 576 en date du 26 février 2018 approuvant la modification simplifiée du SCoT Sud Toulousain ;  
Vu la délibération du Conseil syndical n° 600 en date du 10 septembre 2018 concernant le débat et l'approbation du rapport d'évaluation du SCoT  
Vu la délibération du Conseil syndical n°601 prescrivant la révision du SCoT  
Vu la délibération du Conseil syndical n°680 actant les avancées des travaux du SCoT  
Vu la délibération du Conseil syndical n°17/2023 du 26 juin 2023 portant sur le premier débat du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT

Le Président rappelle les objectifs et méthodes de révision du SCoT :

Au regard de l'évaluation menée en 2018, la révision générale s'articule autour de 3 objectifs thématiques (extrait de la délibération du 10 septembre 2018) :

1- Optimiser le modèle d'organisation territoriale à l'horizon 2040- 2050 :

Accueillir les nouvelles populations et questionner le modèle de polarisation proposé,  
Questionner l'approche méthodologique et redimensionner les objectifs de diminution de consommation de l'espace,  
Redéfinir les orientations et objectifs de densité urbaine,  
Etudier et proposer de nouvelles formes urbaines liées aux enjeux actuels et futurs, qui puissent concilier les nécessités de compacité urbaine et les attentes des occupants,  
Répondre aux besoins de la population et aux enjeux sociaux.

2- Adapter le territoire au changement climatique et diminuer la vulnérabilité de la population :

Protéger les espaces naturels et la biodiversité constitutifs de la trame verte et bleue,  
Préserver les ressources naturelles du territoire,  
Renforcer la protection et la connaissance liées aux risques naturels et technologiques,  
Adapter les formes urbaines au changement climatique.

3- Renforcer l'attractivité du territoire en développant ses ressources :

Privilégier un développement économique et commercial durable,  
Mettre en œuvre la charte paysagère,  
Assurer une mobilité et une accessibilité pour tous,  
Devenir un territoire à énergie positive,  
Revitaliser les centres bourgs.

La révision s'articulera également autour de 3 objectifs méthodologiques :

1- Intégrer les évolutions règlementaires et contextuelles

Notamment, les SRCE, SRADDET, SAGE, loi ALUR, DAAC, loi LAAF, loi biodiversité, loi Climat et Résilience, loi d'Accélération des Energies Renouvelables....

Elargir le périmètre de réflexion aux territoires limitrophes du SCoT

## 2- Adosser le SCoT aux politiques sectorielles portées par le PETR et les EPCI :

Coordonner notamment les objectifs SCoT, le PCAET, le Plan de Mobilité Rurale...

Coordonner notamment les objectifs SCoT et les PLH en cours d'élaboration sur les EPCI.

## 3- Faciliter le suivi du SCoT

Mettre en place un outil de suivi avec des indicateurs en lien avec des objectifs définis et un mode de calcul partagé

En outre, les travaux de révision du SCOT seront conduits en ayant le souci :

- De concerter sur le projet de SCoT les élus et partenaires du SCoT tout au long de l'élaboration de la révision du SCoT ainsi que la population du territoire, notamment au travers du Conseil de développement,
- De réunir la commission Urbanisme / SCoT régulièrement et l'élargir aux Présidents des EPCI et à leurs représentants techniques selon les thématiques abordées,
- D'inviter des personnes ressources aux travaux de révision (vice-présidents d'autres commissions, personnes techniques ressources...) à l'occasion d'évènements et de réunions techniques,
- De solliciter les personnes publiques associées et le Conseil de développement existants (Pays et EPCI) lors des principales étapes de la révision.

Le Président a mis au débat le Projet d'Aménagement Stratégique / PAS du SCoT dans une première version le 26 juin 2023.

**Le débat sur les orientations du PAS est une phase prévue par le code de l'urbanisme. Il ne s'agit pas d'approuver ou arrêter le PAS lui-même, mais bien de faire un point d'étape des échanges, ce qui signifie que ce projet peut encore évoluer, s'enrichir, à l'occasion des différents travaux et réunions, qui vont se poursuivre jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT.**

Des éléments concernant les projections, l'organisation du territoire et la mise en œuvre de la réduction de la consommation foncière n'avaient volontairement pas été intégrés à la première discussion afin de permettre une plus large concertation des partenaires et élus.

Après avoir pris en compte les avis préalables des partenaires (notamment DDT, Région, Conseil de développement, SMEAG) et des élus (au travers de la diffusion d'un questionnaire à l'attention des élus des 99 communes du territoire, ainsi que 6 interventions en bureau et conseils communautaires, 5 réunions d'échange en communes et 2 réunions de restitutions), le Projet d'Aménagement Stratégique est de nouveau débattu.

Ainsi, la deuxième discussion du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT intègre et précise les points suivants :

- Des projections démographiques de +0.8%, soit 20 000 habitants supplémentaires prévus d'ici 2045,
- Le maintien d'un ratio ambitieux d'emploi pour le territoire, portant à 1 emploi pour 1.8 actifs en 2031 et 1.5 actifs en 2045,
- La mise en œuvre de la trajectoire de réduction de la consommation foncière afin d'atteindre l'objectif Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050 comme le prévoit la Loi Climat et Résilience d'août 2021 ; et la mise en place d'enveloppes foncières dédiées aux activités économiques et commerciales ainsi que les projets d'envergures intercommunales, qui seront gérées par les intercommunalités en concertation avec le SCoT,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE



- Une nouvelle organisation du territoire avec 5 typologies de communes et des objectifs pour chacune d'elles.

Le PAS présenté dans sa nouvelle version s'articule ainsi autour des axes et sous-axes suivants :

- 1- UN TERRITOIRE FORT DE SES RESSOURCES CULTURELLES, NATURELLES ET HUMAINES
  - PRÉSERVER ET FAVORISER LA BIODIVERSITÉ PAR LE DEPLOIEMENT DES ESPACES DE CIRCULATION DES ESPÈCES
  - PROTÉGER ET FAVORISER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (ENAF) LEVIERS MAJEURS POUR LA BIODIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS
  - DÉVELOPPER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE EN PRÉSERVANT ET VALORISANT SES QUALITÉS NATURELLES ET CULTURELLES
  - PRÉSERVER ET SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU
- 2- UN TERRITOIRE RESILIENT QUI ANTICIPE ET S'ADAPTE POUR LIMITER LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE
  - RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS PAR DES FORMES URBAINES ADAPTEES ET ACCEPTABLES POUR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE
  - DÉVELOPPER UN URBANISME DE QUALITÉ ADAPTÉ AUX ENJEUX DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET AUX BESOINS DES HABITANTS TOUT AU LONG DE LEUR VIE
  - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET TENDRE VERS LE ZÉRO ÉMISSION NETTE PAR LE RECOURS AUX MOBILITÉS DURABLES
  - ANTICIPER LES RISQUES ET LES NUISANCES AFIN DE MIEUX S'ADAPTER AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET À SES CONSÉQUENCES
- 3- UN TERRITOIRE AUTONOME, BASE SUR UNE ORGANISATION INTERNE EQUILIBREE ET UNE VALORISATION DES ECHANGES AVEC SES VOISINS
  - TENDRE VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE
  - ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE DURABLE AFIN DE TENDRE VERS L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE
  - FAIRE DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES LIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AU TOURISME DURABLE LES OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DU TERRITOIRE
  - CONSTRUIRE UNE ARMATURE TERRITORIALE ADAPTÉE AUX BESOINS ET AUX CAPACITÉS DU TERRITOIRE

Un débat préalable a eu lieu en commission SCoT le 5 février dernier portant sur les modifications proposées sur le Projet d'Aménagement Stratégique depuis juin.

Ainsi, suite à la présentation du projet en séance du Conseil syndical, un débat, complémentaire à celui du 26 juin 2023, est engagé, afin que les élus qui y siègent expriment leur point de vue.

Le débat en Conseil syndical a ainsi donné lieu aux discussions suivantes :

Il est demandé comment se prononcer sans avoir les informations de consommation foncière maximum données par la Région. En réponse, il est précisé qu'il a été pris en compte l'état des discussions sur les surfaces maximums qu'il sera possible de consommer au niveau de la Région. Il n'était pas possible d'attendre l'arrêt du SRADDET dont les dates ne sont pas connues à ce jour.

Une autre remarque était celle de connaître quels seront les outils disponibles pour évaluer la consommation des sols d'ici le 22 août prochain. Le Pays se propose d'accompagner les Communes afin de faciliter leur réalisation du rapport triennal sur l'artificialisation des sols.

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 031-200048700-20240226-102024-DE



**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et les conclusions du débat, le conseil syndical :**

**- PREND ACTE et ATTESTE** de la tenue d'un débat complémentaire sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique de la révision du SCOT, conformément à l'article L. 143-18 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Pour notification au demandeur  
Le Président  
**Gérard ROUJAS**

**PETR PAYS SUD TOULOUSAIN**

31, avenue de Toulouse  
31390 CARPIGNAN  
Tél. : 05 61 97 00 20  
[www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV 31000 TOULOUSE